N° 63 — 8e Année

Défense de l'Occident

SEPT.-OCT. 1959

Revue mensuelle politique et littéraire

SOMMAIRE

DÉFENSE DE L'OCCIDENT, Services commerciaux et vente :
58, rue Mazarine, Paris (6e).
Abonnement. — 1 an : 1.500 fr. ; Etranger : 1 an : 1.800 fr.
Soutien : 3.000 fr. — Propagande : 5.000 fr.
C. C. P. : 2182-19 PARIS

*

BULLETIN D'ABONNEMENT

Veuillez m'inscrire pour un abonnement de

à votre revue ***DÉFENSE DE L'OCCIDENT*** à partir du N° ____

NOM ____________________

PRÉNOM ____________________

ADRESSE ____________________

....

Signature

Abonnements. — 1 an : 1.500 fr.

Etranger : 1 an : 1.800 fr.

Soutien : 3.000 fr.; propagande : 5.000 fr.

Paiement par mandat, chèque bancaire, ou virement postal adressé à : Les Sept Couleurs, 58, rue Mazarine, Paris-6e, C.C.P. 2182-19 Paris.

LE DISCOURS DE DE GAULLE

Un mot seulement sur le discours du général De Gaulle à propos de l'Algérie.

Le fait de parler *d'autodétermination* sous-entend clairement que l'Algérie n'est pas autre chose qu'une *colonie* comme les autres, que les promesses de Brazzaville s'appliquent à l'Algérie comme au Sénégal ou à Madagascar, et que celle-ci peut par conséquent « prendre son indépendance quand elle le voudra ».

L'appel à un second plébiscite annule le plébiscite de 1958 par lequel l'Algérie avait manifesté solennellement sa volonté de rester française, le proclame caduc et sans effet et remet en question tout le problème de la consultation du peuple algérien.

Ce dicours néglige le fait fondamental que l'armée française n'a subi en Algérie aucune défaite militaire et qu'elle n'en peut subir aucune dans l'état présent des forces ; que les éléments dissidents minoritaires sont absolument incapables d'obtenir par leurs propres forces que les Français évacuent l'Algérie, et qu'il nous suffit de rester sur place pour que l'Algérie demeure ce qu'elle est : une possession française.

Quiconque, dans une situation militaire non seulement saine, mais dominante, envisage les conditions d'une capitulation et accepte de les discuter commet un acte que le Code Militaire qualifie par les mots de lâcheté et de trahison et qui relève des Tribunaux Militaires sous le nom de *capitulation en rase campagne*. Quelle différence y a-t-il entre l'opération que le gouvernement de la 5e République envisage actuellement et la *capitulation en rase campagne* de l'armée d'Algérie toute entière ?

Le régime porté au pouvoir le 13 mai pour trouver une solution à la guerre d'Algérie s'est révélé impuissant à en découvrir aucune. Non seulement il a échoué dans ce que le pays attendait de lui, mais il aggrave par des initiatives malheureuses la situation présente : pour un succès éphémère devant les bavards méprisables de l'O.N.U., il sacrifie le succès *réel* du plébiscite de 1958, introduit officiellement le défaitisme et la notion de *paix blanche* au lieu de maintenir et de défendre le moral de l'armée, et confère au pseudo-gouvernement F.L.N. une véritable reconnaissance en l'invitant à discuter avec lui sur les modalités et le degré d'indépendance de l'Algérie.

Ce régime a failli à sa mission, il ne cherche manifestement qu'un moyen d'abandonner l'Algérie sans que l'opinion s'en rende compte. Il égale en faiblesse la 4e République qu'il a remplacée et la dépasse en malhonnêteté.

Maurice BARDÈCHE.

Maurice BARDÈCHE

EISENHOWER ET KHROUCHTCHEV

Le présent article, écrit vers le 10 septembre, nous a paru pouvoir être maintenu dans ce numéro malgré sa date tardive, l'événement n'ayant rien modifié aux perspectives qu'offrait alors la rencontre d'Eisenhower et de Khrouchtchev.

Tous les pays de langue française ont pu voir, aux environs du 15 Août, sur les écrans de cinéma, un contraste saisissant et bien symbolique. Les actualités montrèrent tour à tour Krouchtchev et Eisenhower. L'opposition était édifiante. Rond, luisant, râblé, les reins solides, l'œil malin, machine bien huilée et puissante, bouledogue prompt et facétieux, Krouchtchev donnait l'impression d'un redoutable animal politique, ramassé et robuste, tout à la fois bâtisseur et camelot, commis voyageur et chef d'industrie, capable de tordre d'une prise le poignet de son adversaire et en même temps de faire rire la galerie par de grasses plaisanteries de taverne, athlète frais aux muscles glissants, moujik qu'on aurait dit sorti du livre de Rabelais. Après lui, Eisenhower était long, cireux, valétudinaire, tremblotant ; son visage creusé, ses tempes fragiles, ses maxillaires rigides sentaient la tisane et le cadavre ; le regard était vitreux et la voix chevrotante ; l'épée de l'archange ne flamboyait pas entre ses mains, l'esprit de Dieu n'habitait point son front, mais toutes ses pauvres forces semblaient rassemblées pour faire sourire sa bouche soucieuse et pour donner un reste de vie à son grand corps délabré ; ce fantôme lisait un papier sur lequel on lui avait écrit quelque chose. Tels sont les deux partenaires entre lesquels les peuples aveugles ont la folie de laisser un dialogue s'instituer.

Cette rencontre n'est pas seulement, hélas, celle d'un homme en pleine force et d'un vieillard exténué. Ce sont deux régimes, deux conceptions du gouvernement qui sont représentés par ces champions si expressifs. L'Occident, sous la

conduite d'Eisenhower va à cette rencontre aussi mal assuré que son triste procureur. Affolé par sa presse tournoyante comme une boussole déréglée, par les gros titres de ses journaux, par sa radio, par ses hommes politiques, l'Occident ne sait même pas pourquoi on a institué ce tête-à-tête. Il le redoute et il le souhaite ; il ne sait pas pourquoi il le redoute et il le souhaite ; il en a rallié les causes et il n'en mesure pas les conséquences.

L'Occident a *peur*. L'opinion occidentale accepte cette rencontre par peur, par fatigue, épuisée, affolée par cette seule pensée qu'il lui faut se défendre. C'est un réflexe de femelle : nos démocraties sont à bout de nerf, elles n'ont plus le courage du sang-froid. Et l'autre, roublard et sûr de lui, représente bien tout le contraire. Il a imaginé une querelle d'Allemand pour causer, il a donné un coup de gueule pour causer, pour forcer le vieillard à causer. Et maintenant, *on cause*. C'est tout ce qu'il voulait. Il veut les endormir comme à Yalta, à Téhéran. Et pour obtenir que la victime se prête à cette anesthésie, qu'est-ce qu'il a payé ? *Rien*. C'est le triomphe de l'intimidation. De San Francisco à Hanovre un sang de vieillard coule dans nos veines, le sang de ce vieillard même dont l'image fantômale ne nous donne même pas le frisson.

Le principe même de cette rencontre repose sur un contre-sens complet sur le contentieux né de la guerre, et, d'autre part sur le communisme lui-même. Et ce contre-sens contient toutes les défaites futures de l'Occident, comme il explique toutes ses défaites passées et son hésitation présente.

Les Soviets ont annexé, sans droit, depuis la fin de la guerre, par l'intermédiaire des gouvernements fantômes des Etats satellites, la moitié du continent européen. *Toute réconciliation, toute conversation avec le bloc occidental devrait avoir pour condition préalable la renonciation à cet état de fait ou, du moins, des concessions la préparant*. Le bloc occidental est le demandeur dans le contentieux né de la guerre. Des conversations engagées sans que cette demande soit répétée et sans que la satisfaction de cette demande soit posée en principe ne peuvent avoir pour sens que la reconnaissance du *statu quo*. Elles sont donc, par elles-mêmes, avant tout pourparler, une capitulation de l'Occident sur une question essentielle.

L'état de « guerre froide » est né du refus de la Russie soviétique de prendre en considération les demandes réitérées jadis par les puissances dirigeantes du bloc occidental pour le règlement de ce litige. La « guerre froide » doit donc durer jusqu'à ce que ces demandes soient satisfaites. Accepter d'y mettre fin en renonçant à cette exigence, c'est terminer la « guerre froide » par une défaite avouée, acceptée : et par conséquent, c'est admettre ou l'abandon total et définitif de ces revendications ou la reconnaissance extrêmement grave du

fait que seule *la guerre* entre les deux blocs peut apporter la solution de ce litige. Les conversations entre Eisenhower et Krouchtchev, entreprises dans ces conditions, ne servent donc pas à écarter une troisième guerre mondiale, elles la rendent au contraire plus prochaine, elles la feront apparaître comme une inéluctable fatalité.

D'autre part, le contre-sens sur le caractère et les moyens d'action du communisme n'est pas moins dramatique. Le camp soviétique possède une arme politico-stratégique qui lui est propre : c'est l'existence des partis communistes nationaux, véritables armées civiles implantées sur le territoire de ses adversaires et agissant en temps de paix et en temps de guerre au profit du camp soviétique. *Un état de paix durable entre les deux blocs ne peut être institué que si le camp soviétique renonce à ce moyen d'intervention sur le territoire des autres nations.* Mais ce dernier point ne dépend pas du camp soviétique seul. Il dépend plus encore du camp occidental qui doit prendre l'initiative d'annihiler dans sa zone de souveraineté ces forces d'intervention camouflées. L'interdiction des partis communistes et également des organisations crypto-communistes et de leurs moyens de propagande est une condition fondamentale d'une paix durable : car une telle paix ne sera jamais assurée si un pays peut basculer du jour au lendemain dans le camp communiste et par conséquent être *annexé* par ce camp au moyen d'un simple changement de majorité ou d'un coup d'Etat.

Aucune des conditions préalables que l'Occident doit *exiger* pour la fin de la « guerre froide » n'étant réalisée, une politique de désarmement moral à l'égard de l'Union Soviétique ne peut qu'endormir les nations qui refusent le communisme et faire d'elles une proie sans défense devant les nouveaux progrès du communisme. Cette politique d'anesthésie est, du reste, celle que recommandent depuis longtemps les techniciens politiques du communisme. C'est celle qui a donné en 1945 les résultats que l'on sait. Elle ne peut donner que les mêmes fruits si on a la folie de la recommencer.

Nous partageons, certes, avec tous les hommes, le vœu que le danger d'une troisième guerre mondiale soit écarté à jamais, que le surarmement terrifiant de notre époque soit remplacé par des travaux utiles à tous les hommes et que la paix s'installe durablement entre les nations. Nous sommes convaincus que ces résultats peuvent être obtenus avec l'Union Soviétique et les autres peuples communistes et nous pensons que la peur et l'affolement ne valent rien en politique. Nous pensons même qu'un temps peut venir où la haine aveugle contre l'Union Soviétique risque de conduire à une politique aussi stupide que celle qu'a engendrée la haine aveugle contre l'Allemagne et que la menace qui peut se dresser un jour contre la race blanche de la part d'une Asie surpeuplée peut faire de la

Russie, même communiste, un allié ardent de l'Occident. Mais de tels résultats ne peuvent être obtenus, une telle politique ne peut être menée *que par des Etats forts.* Elle est interdite aux démocraties, elle est mortelle pour elles. Seuls des Etats autoritaires, qui ne porteront pas dans leurs veines les faiblesses et les poisons des régimes démocratiques peuvent envisager une telle politique de paix et même, éventuellement, d'alliance et en fixer et en faire respecter les conditions. Or, cette politique suppose notamment la réalisation d'une communauté européenne dont l'unité soit assez cohérente pour décourager toute tentative de désagrégation et de partage.

Nous sommes très loin de toutes ces conditions préalables. Nos gouvernements ont refusé tous les principes qui fondent une politique saine, ils ont stupidement glorifié ceux qui contiennent la décadence et la mort. On ne peut faire que la diplomatie de sa politique. Ils vont au désastre parce que leur politique est établie sur le désastre et sur les ruines.

Car le destin ironique regarde aujourd'hui le même homme qui présida à l'invasion et à l'écrasement de l'Europe, tâtonner, vieillard hébété, au milieu des ruines qu'il a faites. Cette lune blafarde nous porte malheur. Nous l'avons déjà vu se lever sur les plus sombres jours de notre histoire. Souvenons-nous que le vent qui souffle du ghetto de Wall Street porte en lui la peste et la malédiction.

Maurice BARDECHE.

LES INFILTRATIONS PROGRESSISTES DANS LA PRESSE CATHOLIQUE

Sous ce titre, la revue *Lectures Françaises* (58, rue Mazarine, Paris (6e), qui s'est spécialisée depuis bientôt trois ans dans l'étude des coulisses de la presse et des dessous de la politique, consacre une partie de son dernier numéro à la presse démocrate-chrétienne dite « progressiste » : *Témoignage Chrétien, La vie catholique illustrée, Esprit,* etc... Elle donne d'intéressantes précisions sur les dirigeants, commanditaires et actionnaires de ces publications. Demandez ce fascicule *de notre part* au directeur, M. Henry COSTON, B.P. 92-18, Paris (18e), en joignant 150 fr. en timbres-poste.

Pierre HOFSTETTER

LA POLITIQUE DE MOSLEY

L'apathie générale et, dans une certaine mesure, le dégoût d'une majorité de Britanniques pour les deux grands partis conservateur et travailliste qui monopolisent depuis si longtemps la scène politique à Londres, avec les minables résultats que l'on sait, constituent pour sir Oswald Mosley une occasion unique de réaffirmer se personnalité et ses idées au grand jour, après des mois, sinon des années, d'activité semi-clandestine, d'échecs dûs à l'ostracisme démocratique dont il fut victime, et de tentatives avortées. Cette occasion, l'ancien leader de la « British Union of Fascists », qui dirige depuis 1948 un « Union Movement » doté d'un programme neuf et parfaitement adapté aux besoins de notre temps, ne l'a pas ratée. Avec ce dynamisme et cette foi admirables qu'on lui connaît, il se prépare à affronter des rivaux rusés, déloyaux et sans scrupules dans l'arrondissement de North Kensington, à Londres, où il a présenté sa candidature en vue des prochaines élections générales. Normalement, et si l'on s'en tient au slogan anglais « May the best man win ! » que l'on lance rituellement dans l'instant qui précède de spectaculaires joutes sportives, Mosley devrait l'emporter de haute main et opérer une brillante rentrée à Westminster, car il reste l'un des hommes politiques les plus intelligents, les plus capables de son pays. Cependant, on n'ignore pas jusqu'à quel point de bassesse morale et d'ignominie sont tombées les mœurs démocratiques, en Grande-Bretagne comme ailleurs. Les tripatouillages, les petites combines, les alliances

insolites sont devenus monnaie courante. Et c'est ainsi qu'à North Kensington les candidats conservateur, travailliste et libéral mijotent présentement de former un bloc unifié contre sir Oswald, tant il est vrai que, pour un tory réactionnaire comme pour un socialiste au marxisme vieilli, « c'est le fascisme qui est l'ennemi ! »

En réalité, et bien que l' « Union Movement » compte plusieurs milliers de membres, il ne sagit pas tant de barrer la route au fascisme que d'empêcher un leader décidé, fort de l'appui de militants non moins bien décidés, de revenir au Parlement où il ne manquerait pas de faire du bruit, de fustiger les Macmillan et les Gaitskell et de dénoncer avec la force nécessaire la politique d'abandon — d'aucuns disent de trahison — qui a, en quelques années, réduit le Royaume-Uni à ne plus être qu'un satellite des magnats financiers de New-York et des sionistes internationaux. Qu'un seul homme puisse inspirer une telle peur aux grands partis, comme c'est le cas en l'occurrence de Mosley, puisque la presse asservie de Fleet street — y compris le « Daily Mail », qui donnait dans le fascisme avant la guerre — l'insulte et l'attaque presque quotidiennement, montre assez quel danger il représente pour les cohortes de politiciens ahuris et de députés coquins qui ont charge de diriger le pays. Un Mosley à Westminster risquerait de soulever passablement de poussière, de débusquer pas mal de profiteurs et d'étaler des scandales bien juteux. C'est bien pourquoi on s'efforce actuellement de lui barrer la route.

Récemment, dans l' « Observer », le socialiste Michael Foot admettait que « jamais depuis 1945, les rangs des militants actifs des partis conservateur et travailliste n'ont été aussi dégarnis ». Et il ajoutait : « En particulier, tous les partis politiques, à l'exception, encore que douteuse, des libéraux, ont manifestement cessé de recruter des sympathisants enthousiastes parmi la jeunesse ». Mais comment pourrait-il en être autrement ? Quel jeune Anglais de bonne race et de bonne famille aurait envie de militer dans un parti prétendûment conservateur dont le chef fait une politique favorable à Moscou ? Et quel jeune Anglais, à l'idéal révolutionnaire, se sentirait attiré par un Labour que contrôlent, dans la coulisse, des affairistes juifs ? Il y a plus. Comme l'a souvent écrit l'hebdoma-

daire « Action », l'organe de Mosley, les deux partis tory et travaillistes sont démodés ; ils appartiennent au XIXe siècle et ne sont plus à même, au XXe, de faire front aux redoutables problèmes qui se posent. Economiquement, leurs théories ont fait faillite : le Labour a pratiquement abandonné son programme de nationalisation, et les tories ne peuvent plus, comme avant, exploiter un empire maintenant en liquéfaction. Socialement ils n'ont rien à proposer sinon des broutilles dénuées de tout intérêt : c'est le néant. Politiquement, les deux partis songent à de futiles conférences au sommet, au cours desquelles l'Occident se fait régulièrement berner.

Que propose Mosley ? Tout d'abord de faire de l'Europe une nation. « Les peuples d'Europe, déclare-t-il, doivent s'unir et former une seule nation, tout comme jadis ceux d'Angleterre, d'Ecosse et du Pays de Galles se sont unis pour faire la Grande-Bretagne ». Ensuite, rendre la volonté populaire réellement effective par de libres élections auxquelles peuvent participer tous les partis, au sein d'un système de gouvernement combinant le pouvoir d'agir avec la liberté de l'individu. Puis : supprimer la misère grâce aux atouts de la science moderne qui doivent servir à développer les grandes ressources de l'Europe et de l'Afrique. « En Afrique, déclare-t-il encore, il y a de l'espace et des richesses suffisantes pour assurer à tous une existence matérielle adéquate. Les deux races, les Blancs et les Noirs, vivront dans des homes séparés où ils pourront se développer individuellement sans se nuire les uns les autres ». Abolir la lutte de classes et les divisions nationales, en fondant un nouveau système d'abondance pour tous en Europe-Afrique. « D'autres systèmes, précise-t-il, l'Américain et le Soviétique, disposent d'espace égal dans leurs propres régions. Il ne restera donc pas de sujet de dispute. Une Europe unie et une Afrique blanche seront assez fortes pour résister à toute agression, en attendant que nous puissions être assurés d'un désarmement général ». Etablir un système de socialisme européen, en lieu et place du capitalisme et du marxisme bureaucratique. Mosley remarque : « L'individu créateur aura toute liberté de se lancer dans de nouvelles entreprises, enrichissant ainsi la communauté et lui-même.

Les ouvriers deviendront les propriétaires des industries pleinement développées dans lesquelles ils servent. Les avantages de l'entreprise privée et du socialisme s'unifieront de la sorte pour le bénéfice de tous. Le leadhship économique du gouvernement veillera par le truchement du mécanisme des prix et des salaires, à ce que le standard de vie de la nation augmente en proportion de celle du pouvoir des machines de produire. Les baisses subites et le chômage seront par conséquent éliminés ». Enfin : chance égale pour tous mais privilège pour personne ; les positions éminentes ne seront accordées qu'à ceux qui ont rendu des services éminents. Et s'efforcer d'atteindre des formes supérieures de la vie humaine, en réveillant l'énergie et l'esprit d'invention des peuples d'Europe, afin d'enrichir le présent et d'achever un monde meilleur pour les générations à venir.

Tout cela peut, il va de soi, se discuter. On sait par exemple que Mosley aimerait voir la Grande-Bretagne prendre résolument la tête d'une Europe enfin unie. On sait aussi que l'un de ses grands slogans est: « Lâcher l'Asie, tenir l'Afrique ». Le problème de l'Europe et de son avenir tient toujours une place primordiale dans ses discours et dans ses livres. Dernièrement, il écrivait : « Nous disons : faites l'Europe et laissez l'Amérique et les Soviets s'en retirer. Cela apportera-t-il la paix ? Certainement. Khrouchtchev a offert à sept reprises ces deux ans passés de retirer ses troupes d'Europe si les Américains retiraient les leurs de l'Ouest. Cela, les vieux partis et les vieux régimes refusent de le prendre en considération, parce qu'ils ne sont pas prêts pour faire l'Europe, et s'ils ne sont pas prêts, c'est que les pays européens restent à tel point divisés qu'ils ne peuvent vivre sans la protection américaine. Quand trois cents millions d'Européens se trouveront unis, nous pourrons faire face à l'U.R.S.S. sans l'aide des Américains. Nous aurons la paix et le désarmement, car Khrouchtchev a également déclaré qu'il accepterait un désarmement contrôlé par inspection mutuelle si les Américains retiraient leurs troupes. Mais que se passera-t-il alors si Khrouchtchev ne tient pas ses engagements ? La situation n'en sera pas plus grave, puisque nous aurons la main-d'œuvre, la science et les armes pour nous dé-

fendre. Si trois cents millions d'Européens unis ne peuvent faire face à cent soixante-dix millions de Russes, alors, nous méritons de périr. Mais nous aurons la paix et le désarmement car, si Khrouchtchev revenait sur ses engagements, nous détruirions publiquement, par la presse et la radio, la position du communisme jusqu'à ce que chaque parti communiste en dehors de l'Union Soviétique disparaisse dans la honte et le dégoût. Kchrouchtchev ne s'y risquerait donc pas, car la position du communisme mondial en serait trop ébranlée. D'ailleurs, maintenant que les armes modernes ont créé une sorte de paralysie militaire, l'avenir sera décidé par la bataille des idées. L'idée la plus forte et la foi la plus grande l'emporteront. Nous avons les deux ».

Encore une fois, tout cela peut se discuter. Par contraste avec des politiciens sans intérêt et vides d'idées quand ils ne sont pas tarés, sir Oswald Mosley est riche d'un programme à la fois national et européen, qui apporte une solution à chacun des grands problèmes de l'Angleterre et du continent. Il est seulement irritant de penser que, avant que le chef de l « Union Movement » puisse faire sa rentrée à Westminster, avant qu'il ait l'occasion de diffuser plus largement ses objectifs, il doive passer par l'épreuve périlleuse et stupide de ce suffrage universel qui, généralement, accorde ses faveurs aux plus médiocres d'entre les médiocres...

Pierre HOFSTETTER.

Pierre FONTAINE

LE TEMPS TRAVAILLE CONTRE LA FRANCE en Algérie

La Ve se place sous le signe des discours. Nous sommes comblés. L'information est remplacée par la propagande. Mais. hélas, la guerre d'Algérie dure toujours et, avec elle, son bilan hebdomadaire de deuils. Nous nous acheminons vers la cinquième année !

Nos lecteurs se souviendront peut-être que, d'Algérie, en 1954-55, je leur ai écrit que la France s'embarquait dans une nouvelle aventure indochinoise. Sans lire dans le marc de café. Il suffisait d'être sur place, de voir et d'écouter. Il y avait alors un ministère Mendès-France - Mittérand qui empêcha les militaires de faire leur métier leur permettant de réduire la révolte en trois semaines. Depuis, les pertes et les ruines ont été multipliées par mille, la question algérienne est devenue mondiale et coûte des centaines de milliards à la France, l'univers musulman devient francophobe ; la durée du conflit amenuise considérablement le potentiel de la défense nationale. L'Indo-Chine n'a pas servi de leçon. En 1954, les gouvernants français ont parachevé la désintégration de la puissance africaine française commencée au Fezzan en 1949. Continuité dans la démolition de la puissance de la France, démolition organisée par notre amie britannique.

Que ne raconte-t-on pas sur le F.L.N. ? Incontestablement, plus ou moins officiellement, des négociations ont été tentées, par Tunis, Rabat, Le Caire et Genève. Chaque camp désirant au moins sauver la face, un

accord à la base n'a pu intervenir et l'Algérie continue d'empoisonner la politique intérieure et extérieure de la France. Les députés de gauche italiens, profitant du voyage en Italie du président de la république française, ont manifesté à la Chambre en faveur du F.L.N. La grande industrie française exporte en Chine, et ce pays a accordé 40 milliards aux rebelles algériens. Les dons pour les « réfugiés algériens » (en Tunisie) affluent de différents pays, y compris la Grande-Bretagne (18 millions). Maintenant, on tire du territoire marocain sur les Français et, aux Dakotas achetés aux surplus britanniques, vont bientôt se joindre des Migs à réaction, avec équipages entraînés derrière le rideau de fer.

Or, nous répète-t-on, la rebellion est à bout de souffle la « paix des braves » est toujours valable et une « personnalité algérienne » va naître.

Cette « personnalité » ne peut logiquement voir le jour qu'en plein accord entre la France et les élus algériens. Ces élus (députés, sénateurs et conseillers municipaux) sont, en majeure partie, musulmans. Il n'y a pas que des amis de notre pays parmi eux. Si beaucoup de députés européens d'Algérie sont gaullistes, les sénateurs de même origine sont plutôt « Algérie de papa ». *Mais tous ces élus sont dans l'incapacité d'obtenir un « cessez-le-feu »*. Conclusion logique, « l'interlocuteur valable » se situe donc davantage du côté F.L.N. que du côté des élus du suffrage universel. Regrets, bien entendu, mais enfin, malgré les élections algériennes la situation ne s'éclaircit pas et la guerre continue. On a l'impression que les gouvernants attendent l'intervention du miracle pour s'en sortir. Et le miracle ne s'annonce pas encore.

Le miracle a été raté le 13 mai 58 quand certains officiers voulaient aller nettoyer les centres rebelles installés en Tunisie. Exactement comme la Chine populaire agissait avec la Chine nationaliste en bombardant les Quemoy et Matsu ! Il est fort probable que, sans la politisation du 13 mai par M. Soustelle, la guerre d'Algérie serait terminée aujourd'hui. Un bon nombre de morts en moins ! Et des milliards en plus dans les caisses de l'Etat.

Rendus prudents, le Maroc et la Libye eussent été certainement plus circonspects dans l'aide militaire à

la rebellion ! Le 13 mai, né de la guerre d'Algérie, restera la grande occasion manquée de mettre fin au conflit dans un sens favorable à la France.

Cela ne constitue pas un chapitre des regrets, simplement une occasion d'affirmer qu'il ne peut plus sortir une solution *viable* de la guerre en cours.

Prenons, par exemple, la région de Bou-Saâda, fort calme depuis 1954. Il y a quelques mois on découvrait un complot englobant toute la ville et la région, à deux doigts d'éclater... en même temps qu'une série de grenades. Arrestations assez massives dont un capitaine musulman (en retraite) pourtant réputé francophile. Il était moins cinq, m'a-t-on écrit avec surprise.

Je n'ai pas été surpris, il convient de se mettre dans la peau d'un musulman, qui paie, de gré ou de force, une mensualité à des collecteurs F.L.N. clandestins. Puisque depuis plus de quatre années, l'armée motorisée française ne peut venir à bout de partisans souvent mal armés, c'est qu'elle n'y parviendra jamais plus, pense Mohamed. Donc le moment est venu de donner un coup de main au maître de demain. Nous ne pousserons pas des cris d'horreur ! Nous dirons que c'est humain. Nous avons connu ces reflexes au moment de la Libération en France ; avec le caractère musulman le reflexe est à multiplier par cinq. Le musulman a un certain respect admiratif pour la force... qu'il n'hésite pas à faire valoir à son avantage quand il le peut. Ceux qui connaissent véritablement l'Arabe — avec lequel on peut s'entendre, j'insiste — ne sont jamais consultés ; ils sont pourtant nombreux en France et d'une compétence qui va jusqu'à pratiquer certains dialectes berbères. Quand ils offrirent leurs services, ils furent éconduits parce que réputés non dans la ligne politique des maîtres du jour.

Après les occasions manquées de novembre 1954 et de mai 1958, je ne crois pas que l'on puisse, en haut lieu, envisager d'autre moyen de « se libérer du « boulet algérien » (sic) qu'en acceptant une solution « honorable » qui conduira, tôt ou tard, ne nous faisons pas d'illusions, à l'indépendance de l'Algérie, processus que facilitera au surplus le régime électoral du collège unique. La Constitution — approuvée par 85 % d'Algériens — permettant à tout Etat associé

de quitter à son gré la Communauté, reconnaissons que le F.L.N. est stupide de s'obstiner dans une guerre; à moins que, certains de ses dirigeants jugent insuffisantes les sommes considérables (données pour la rebellion) bloquées à leurs comptes *personnels* en des banques étrangères, suisses, italiennes, allemandes et espagnoles, en particulier.

Que M. Bourguiba soit moins maître de son pays que les chefs algériens du F.L.N. s'appuyant ouvertement sur la centrale syndicale tunisienne affiliée à la C.I.S.L. de Bruxelles (proaméricaine), nul Français ne saurait le plaindre. Le quadruple jeu, s'il est musulman, n'est pas toujours aisé à mener, même pour un homme qui sort, comme lui, de Sciences-Po. La bouderie avec Le Caire, la fâcherie avec Londres (qui se dissipe), la cordialité avec Washington (la moitié du Sud-Tunisien est accordée en permis de recherches pétrolières à deux sociétés américaines *Coronada* et *Rimrock*), la tension permanente avec la France toujours à Bizerte (pour l'instant), demanderaient une certaine liberté d'action intérieure qu'il n'a pas.

Le dernier budget de la Tunisie est équilibré uniquement en fonction de la générosité escomptée des Etats-Unis. Très exactement comme celui de la Libye qui n'évite la faillite que par les subventions anglaises et américaines. En évinçant la France du Fezzan Libyen et de la Tunisie, les Anglo-Saxons savaient fort bien de quelle manière ils en deviendraient les maîtres occultes. L'entraînement est pris pour une Algérie indépendante. Car le Maroc, outre l'argent français, reçoit aussi des subsides américains. Mais le roi est beaucoup plus nuancé et prudent que son coreligionnaire Bourguiba ; il se contente de fermer les yeux sur la succursale de la rebellion algérienne installée au Maroc oriental (dans la région d'Oujda en particulier), et sur cette « Armée de Libération Marocaine », incontrôlable, paraît-il, qui relâcha pourtant l'adjudant Vinciguerra tout en gardant le capitaine Moureau.

A cet imbroglio, qui ne présage rien de bon pour l'avenir de l'Algérie (française), M. Guy Mollet est venu ajouter une confusion qui ne s'imposait vraiment pas.

Le 16 mai dernier, le leader de la S.F.I.O. se trouvait en Israël, vraisemblablement pour soutenir le parti Mapaï, socialiste, et M. Ben Gourion à la veille des élection israéliennes. Il déclara publiquement :

« Le général De Gaulle m'a demandé de vous dire qu'il a approuvé entièrement les décisions que j'ai prises, en 1956, en faveur d'Israël. Il tient à ce que l'on sache que, bien qu'il ne fut pas au pouvoir à l'époque, il était entièrement d'accord pour que la France se porte au secours d'Israël. »

Et il ajouta :

« Le général De Gaulle a promis pour sa part, à Israël, le soutien actif de la France dans le cas où l'existence d'Israël serait menacée de nouveau », en précisant que « le général De Gaulle lui avait fait part de sa conviction que la cause israélienne était juste. »

Gros émoi dans les pays musulmans du Moyen-Orient ! Depuis dix ans, environ un million de musulmans palestiniens ont été chassés de chez eux, sans indemnité, par les Israéliens. Ils sont réfugiés en Jordanie, Irak, Egypte et Liban ; ils sont secourus par les subventions de l'O.N.U. Ils demeurent les prétextes permanents de la vocation arabe à l'anti-sionisme et à l'antisémitisme. Or, la France, qui prétend mener une politique musulmane, se déclare le champion et l'alliée de la cause israélienne... tout en paraissant ignorer la violente francophobie qui sévit depuis quelques années dans les pays moyen-orientaux où des intérêts pétroliers français sont en jeu !

Une telle aberration devait avoir sa récompense le 27 juin. Le grand mufti de Jordanie, Abdullah Qualquili, a lancé un appel *à tous les Musulmans du Monde* « pour aider les Algériens dans le combat qu'ils mènent contre la France ». Les conséquences de la malheureuse affaire de Suez, en 1956, n'ont porté de profit à personne, bien qu'il soit désormais prouvé que la solidarité confessionnelle musulmane n'est pas une vaine expression.

Ces incohérences ne sont, hélas, pas les seules de la politique étrangère française, mais sur le plan musulman, la France continue à mener une noire politi-

que de Gribouille. D'où une situation, en Algérie, dont l'issue (française) devient de plus en plus incertaine au lieu de s'éclaircir. Les intentions, les promesses et les projets de la France ne sont que des espoirs *unilatéraux,* alors que le problème algérien est devenu, par notre faute, une question *internationale.* Le temps travaille de moins en moins pour une solution de pérennité française en Algérie.

Pierre FONTAINE.

Pierre NAVARRE

LE MÉPRIS DES PRINCES
travaille pour l'extrémisme

Les hommes du régime, sitôt passée l'épreuve électorale se sentent élevés à la dignité de « princes », suivant l'expression désormais classique de M. Michel Debré... alors qu'il était dans l'opposition... et dans la colère. Cette métamorphose n'est pas spéciale à la France. Tous les régimes ont leurs princes, depuis l'U.R.S.S. jusqu'à Malikoko. Rares sont les hommes sachant demeurer simples, quand ils passent de l'état de citoyen à celui de gouvernant. La hargne et la critique déversées pour piper les suffrages, deviennent des « impératifs », des « raisons d'Etat » quand l'obstacle du scrutin est franchi. C'est le règne du mépris pour la masse dont les contributions assurent leur train de vie de princes républicains beaucoup plus confortable que celui des courtisans des anciens régimes qui, eux, avaient au moins le sens de l'honneur et de la pérénité du pays. Aujourd'hui, l'essentiel est que « ça dure » au moins autant que le passage dans la « noblesse » politique.

Dans son « Histoire des Français », Pierre Gaxotte raconte que les paysans victimes des calamités étaient exonérés de tous impôts par le roi. *Le Canard Enchaîné* a reproduit le *fac simile* d'une feuille de dégrèvements d'un sinistré du Gard. L'Etat lui abandonnait *dix* francs (légers) sur ses impôts. Sans commentaires...

Le budget de la France atteignait à peine 200 millions sous Louis XIV et la Révolution le porta à 500

millions. La Restauration le chiffra au milliard. Après la guerre 14-18, les 5 milliards furent atteints. 50 milliards en 1930, 500 milliards en 1940, plus de 6.000 milliards pour 1960.

Le patrimoine français s'est-il enrichi dans les mêmes proportions ?

La plupart des immeubles, surtout en province, datent soit d'avant la Révolution, soit, pour la plupart, du siècle dernier. Les surfaces emblavées, donc productrices, sont retournées à la superficie d'il y a trois siècles. La démographie française, qui oscille entre 40 et 45 millions d'habitants, est désormais dépassée par la Grande-Bretagne et l'Italie, dont les populations inférieures à la nôtre au début du siècle, en sont à environ 50 millions.

En 1944, lorsque Pétain laissa la France et ses colonies intactes à ses successeurs, l'empire comptait 125 millions d'habitants. La fragile communauté de 1959 n'est plus évaluée qu'à 82 millions. (Les optimistes la réduisent d'autorité à 51 : France et Algérie).

En résumé, au fur et à mesure que croissent démesurément les charges de l'Etat, le patrimoine national s'amenuise considérablement et les grandes guerres « d'affaires » se multiplient.

Les princes républicains coûtent cher aux contribuables. En ne considérant que les règnes de M. Pinay, qui prit le pouvoir en 1952 et qui se trouve présentement aux Finances, on peut considérer que l'homme de Saint-Chamond se classe incontestablement comme le champion de la superfiscalité. Quelques aperçus :

De 1952 à 1959, le produit de la surtaxe progressive est passé de 154 à 567 milliards ; la taxe proportionnelle de 185 à 348 milliards ; l'impôt sur les sociétés de 243 milliards à 595 et la taxe sur les chiffres d'affaires de 1.099 milliards à 1.717.

Des centaines de « petits impôts » ont été augmentés, depuis la taxe sur les vins jusqu'au droit d'entrée dans les Casinos (qui a doublé) en passant par le droit de timbre du permis de conduire (taux quintuplé), celui de la carte de séjour des étrangers (quadruplé), celui des passeports (triplé), etc.

Il n'y a pas de budget sincère et véritable de l'Etat. M. Marcel Pellenc, sénateur, a démontré les tours de

passe-passe effectués dans les comptes de l'Etat. On se plaint de beaucoup de détournements d'affectations de fonds : essence - fonds routier, loterie - anciens combattants, etc... Les fonds secrets, de plus en plus considérables, continuent à demeurer un mystère ; leur maintien illustre le côté boiteux du budget offert à la méditation publique. Le portefeuille de l'Etat (participations financières) demeure un mystère. *Le Charivari* a demandé que le gouvernement publiât la nomenclature détaillée des comptes de la France en un livre (couleur or) qui fixerait exactement la fortune française, avec détail des marchés passés par l'Etat, etc... Un best-seller assuré ! Hélas, les princes ne veulent pas se soumettre aux enquêtes ; ils estiment que la couverture d'un parlement, où pas plus de 10 % des membres sont capables de suivre les méandres et méthodes des fonctionnaires irresponsables de la rue de Rivoli, suffit à avaliser les comptes *imposés* aux électeurs-contribuables.

Dans les manuels d'histoire de France de l'enseignement primaire, on présente comme l'abomination de la désolation le système financier royal qui consistait à fixer les recettes d'après les dépenses. Est-ce l'aveu que la révolution de 1789 fut inutile puisque la méthode est devenue républicaine ? Puisque le président de la république dispose d'un palais (Elysée), de deux châteaux (Rambouillet, Vizille), éventuellement d'un troisième (Vincennes), sans compter les « folies » comme Marly, etc...

Peut-être ces abus passeraient-ils inaperçus si les Français qui alimentent le Trésor avaient la conviction que leurs deniers sont défendus âprement. Qu'il s'agisse de la IIIe, de la IVe, de la Ve, l'impunité règne quand les tripoteurs sont puissants. Marchés de l'armée (ministre néophyte en 1952, M. Pinay déclara qu'il y avait 150 milliards d'économies à réaliser sur les marchés de l'Etat), affaire des piastres, affaire des radio-gonio, half-tracks, spéculations sur la dévaluation, etc... pour ne parler que de quelques scandales récents, jamais un tripoteur de marque n'est poursuivi, ne rend gorge. « L'Etat nous vole, volons l'Etat », écrivait déjà Rochefort. La fraude fiscale — dont l'évaluation est comprise dans les taux exagérés fixés par les finances — a pour cause première le mauvais

exemple donné par les maîtres du pays. Les princes abusant, les serfs les imitent. La Constitution a oublié de doter la Cour des Comptes d'un appareil répressif permettant la chasse aux voleurs du Trésor. Alors, faisons des économies en supprimant la Cour des Comptes munie d'un simple sabre de bois.

L'Etat français est démagogue et mauvais commerçant, Son socialisme-nationalisations-régies n'est qu'un transfert d'activités privées entre les mains de fonctionnaires irresponsables pour lesquels le prix de revient est le cadet de leurs soucis. Le rendement est secondaire. 3.900.000 fonctionnaires (Etat, départements, communes) contre 400.000 en Grande-Bretagne et 450.000 en Allemagne, doivent justifier leurs traitements par des formalités accrues et coûteuses. Le deuxième malaise français est là et rien ne laisse prévoir que l'on pourra le surmonter. Il faut se faire à l'idée qu'une douzaine de Français continueront de travailler pour en nourrir un treizième. Quoi que l'on en pense, le système socialiste soviétique est déjà à demi-réalisé en France.

Si l'Etat était bien servi et fournissait ses produits à un cours inférieur à celui du commerce privé, le contribuable pourrait se réjouir du progrès ! Tel n'est pas le cas, bien au contraire. L'irresponsabilité du fonctionnaire quant à l'efficience menace de plus en plus gravement les charges du Trésor. Prenons, par exemple, les charbonnages.

On ne sait pas encore, dans le public, la situation difficile faite au charbon par la concurrence du pétrole (fuels). Les bénéfices des sociétés pétrolières augmentent, le déficit (emprunts) des charbonnages nationalisés devient béant. L'Etat français couvre le déficit des charbonnages, mais, gros actionnaire de compagnies pétrolières, il bénéficie de la poussée des ventes des produits pétroliers.

Une société charbonnière eut trouvé, comme aux U.S., un moyen de lutter contre la concurrence pétrolière. L'Etat, qui a organisé *somptuairement* l'exploitation du charbon, ne peut se libérer de sa démagogie. Il encaissera donc des bénéfices pétroliers pour les engloutir dans les charbonnages. Résultat : malgré les promesses, la situation des contribuables ne s'améliorera pas.

L'impôt indirect, c'est-à-dire l'impôt à la consommation, a été considérablement augmenté. C'est un moyen hypocrite d'éviter les chiffres apparents sur les feuilles d'impôts directs. Combien de consommateurs se doutent que, sur un litre de vin ordinaire, l'Etat prélève 25,80 frs (à la base productrice) sans compter les taxes et impôts du courtier, du négociant, du grossiste et du détaillant ?

L'impôt indirect a toujours été controversé pour son caractère d'impôt supplémentaire qui n'ose pas dire son nom. Il a ses partisans et ses adversaires. Quand il est raisonnable, nous l'estimons logique car il frappe le consommateur dudit produit. Ceux qui le pourfendent trouveraient-ils logique que l'ouvrier payât les taxes frappant les bijoux de hauts prix ? Il nous semble qu'il est déjà suffisant que les contribuables dépourvus de voitures participent aux frais de la très onéreuse police de la route et de la sécurité routière. L'impôt indirect, quand il n'est pas outrancier, recèle l'esprit de justice : que celui qui consomme paie. Quand l'Etat — comme c'est le cas en France — en abuse, alors il réduit la consommation et se supprime une source de revenus.

L'Impôt, quel que soit le régime, n'est jamais réparti équitablement. Il faudrait supprimer le pourboire, les honoraires sans factures, organiser les ramassages agricoles, revoir les chapitres « amortissements », « investissements » et « réserves des sociétés », etc... Un Etat injuste et inégalitaire a rendu le Français fraudeur, ce qui est quasi normal à la vue de ses deniers malmenés par le régime. L'austérité ne peut pas être à sens unique et il n'y aura aucune chance de voir la moralité fleurir dans l'ensemble du pays tant qu'elle n'apparaîtra pas comme étant le principe rigide des princes républicains.

Le mépris des deniers arrachés aux contribuables provoque un mécontentement qui, plus que l'idéologie, est le pourvoyeur de l'extrémisme. Mais, cela, personne ne veut s'en apercevoir. Un révolutionnaire est, dans neuf cas sur dix, un homme qui a l'injustice en horreur.

Pierre NAVARRE.

N.P. de BETHMANN.

L'EVOLUTION DU PROBLEME des réfugiés palestiniens

Peu des véritables causes du malaise moyen-oriental sont mises en relief pour le public. D. O. a déjà, à différentes reprises évoqué le drame des réfugiés palestiniens, cause permanente de la fièvre musulmane. Le Centre d'Information du Proche-Orient (*M. P. de Bethmann*) *a publié une synthèse du dernier rapport de M. Dag Hammarskjoeld sur cet épineux problème, synthèse qui expose clairement l'évolution de cette question intéressant* 900.000 *musulmans déplacés.*

Le rapport du secrétaire général de l'O.N.U., M. Dag Hammarskjoeld, sur les réfugiés arabes de Palestine a fait l'effet d'une bombe parmi les milieux politiques du Moyen-Orient. Par milieux politiques, on doit entendre ici les organisations palestiniennes, les partis politiques là où ils existent encore, la presse de tous les pays arabes. Les gouvernements, pour leur part, n'ont marqué aucune surprise. La raison en est bien simple : depuis plusieurs mois, un projet de texte du rapport Hammarskjoeld leur avait été soumis officieusement. Les hauts-fonctionnaires du Département d'Etat américain, du Foreign Office britannique, des Nations Unies et de l'U.N. R.W.A. avaient pu non seulement en prendre connaissance, mais, comme les gouvernements arabes, ils avaient été discrètement invités à présenter leurs observations.

Le second texte de M. « H » ne diffère pas sensiblement du premier. C'est un document de plus de vingt pages qui, comme tous les textes des Nations Unies, est un chef-d'œuvre de clair-obscur. Tout y est, mais si bien habillé dans une phraséologie si bien balancée que les conclusions les plus contradictoires en peuvent être tirées.

Les vingt pages du rapport Hammarskjoeld peuvent se résumer en quatre propositions :

1°) Les Nations Unies doivent décider avant 1961 du sort de l'U.N.R.W.A. dont le statut va prendre fin.

2°) Le secrétaire général recommandera à l'assemblée prochaine de renouveler pour une nouvelle période la mission de l'U.N.R.W.A.

3°) Cependant, on ne peut pas éterniser sous sa forme actuelle, le statut d'un million environ de réfugiés arabes dont la présence constitue un problème permanent pour le Moyen-Orient, et pour les Nations-Unies.

4°) Les secours que les Nations Unies donneront pendant la nouvelle période de fonctionnement de l'U.N.R.W.A. auront pour effet de permettre aux réfugiés de s'intégrer économiquement dans la population des pays hôtes, sans préjudice de leurs droits à revenir dans leurs foyers et à recevoir les indemnisations pour les biens qu'ils auraient perdus.

Les gouvernements arabes ont scruté ce texte et attendent pour réagir que les intéressés, c'est-à-dire les réfugiés eux-mêmes, leur aient donné le ton.

AMMAN SOUHAITE L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

Le premier intéressé est le gouvernement jordanien. Il héberge approximativement 600.000 réfugiés sur un total de 900.000. Il a annexé tous les territoires de l'ancienne Palestine qu'Israël n'avait pas occupés. Les réfugiés forment 60 % de la population totale de la Jordanie. Tout ce qui touche à leur statut a donc des conséquences graves pour l'équilibre politique comme pour la vie économique du royaume jordanien. Jamais sans l'U.N.R.W.A., il n'aurait pu garder son indépendance, car les subsides en vivres et en nature distribués depuis bientôt dix ans par les Nations Unies ont seuls permis à la majorité de la population jordanienne de vivre, de se développer, de recevoir des soins médicaux, d'organiser des écoles, de construire des routes, de faire figure de nation dans un pays presque dépourvu de toute ressource naturelle. Il n'y aurait pas de Jordanie s'il n'y avait pas eu une assistance internationale aux réfugiés palestiniens.

Le roi Hussein et son gouvernement en ont pleinement conscience. Ils peuvent légitimement craindre, le jour où l'U.N.R.W.A. cesserait de nourrir, d'abriter, de soigner et d'instruire plus de la moitié de la population, que le peuple se livre à une véritable révolution. Ce sentiment du gouvernement jordanien l'amène à s'opposer plus que n'importe quel autre pays arabe à tout changement du statut de l'U.N.R.W.A. Pourtant, l'incorporation des réfugiés dans les pays arabes qui leur donnent l'hospitalité depuis dix ans serait une sorte de confirmation officielle d'une situation que le roi Hussein et ses prédécesseurs ont habilement préparée. Lorsque le roi Abdallah annexa la rive ouest du Jourdain, il proclama bien haut qu'il ne se considérait que comme le gardien provisoire des droits sacrés des Palestiniens arabes. Il promettait de les

laisser, l'heure venue, maîtres de choisir leur gouvernement. Pour tous les réfugiés, la Jordanie comme les autres pays arabes, n'ont jamais été que des refuges temporaires. Le Liban, la Syrie, l'Egypte ont fait tous leurs efforts pour maintenir les réfugiés dans une situation précaire et ont entretenu chez eux le mythe du prochain retour ; en Jordanie, on s'est efforcé au contraire de leur donner l'idée d'une nouvelle patrie dans laquelle ils se seraient définitivement installés.

Ainsi, devant le rapport Hammarskjoeld, le gouvernement jordanien, principal intéressé, cherche-t-il à manœuvrer. L'intégration économique des réfugiés conviendrait parfaitement au gouvernement de Amman à condition de recevoir en contre-partie et pour longtemps une assistance au moins égale à celle qui lui vient chaque année de l'U.N.R.W.A.

Les Palestiniens — hôtes de la R.A.U. — sont organisés politiquement

Le mérite du gouvernement du Caire est d'avoir rapidement tiré les conséquences du rapport « H » dès qu'il en fut informé. Le président Nasser avait de bonnes raisons de préparer dès la fin de l'année 1958 une réorganisation administrative de la zône de Gaza laissant à ce territoire une large autonomie et, plus tard, de constituer l'embryon d'une représentation politique des réfugiés eux-mêmes. En silence, ce travail se poursuivit. Gaza a près de 100.000 habitants « non-réfugiés » et 250.000 « réfugiés assistés par l'U.N.R.W.A. ». Si l'on ajoute 100.000 réfugiés palestiniens installés en Syrie, on arrive à un total de 450.000 Palestiniens « hôtes » de la R.A.U. La Jordanie héberge un plus grand nombre de réfugiés arabes, mais ils sont beaucoup moins bien organisés politiquement que leurs compatriotes de la R.A.U. Ceux du président Nasser sont capables de fournir le noyau solide d'un Etat arabe palestinien bénéficiant de toutes les ressources de la R.A.U. Ceux de Jordanie ne pourraient évoluer comme leurs camarades de Gaza qu'en se soulevant contre le régime jordanien.

On comprend dès lors que la R.A.U. s'apprête à jouer avec les réfugiés palestiniens une partie serrée dont finalement l'enjeu ne peut être que l'affaiblissement ou l'anéantissement du royaume jordanien.

Le rapport « H » vient aussi à point nommé pour donner au président Nasser l'occasion de forcer un retour des Arabes à l'Union. Les deux dernières années ont vu la Jordanie, l'Irak, la Tunisie, l'Arabie séoudite, le Soudan et même le Liban se raidir contre l'unité politique que Le Caire cherchait à leur donner. Ne pouvant s'entendre sur rien, tous les Arabes se retrouvent maintenant d'accord pour défendre la

Palestine au nom des réfugiés palestiniens. Leur thèse est simple : retour des réfugiés dans leur patrie, c'est-à-dire en fait liquidation de l'Etat d'Israël. Cette donnée implicite se retrouve derrière toutes les formules des Etats arabes sur l'avenir des réfugiés.

Comme l'O.N.U. ne peut pas promettre ou permettre le sacrifice d'un des Etats membres, comme d'autre part après plus de dix ans les quelques nations qui fournissent les secours aux réfugiés se lassent d'attendre une solution, le secrétaire général Hammarskjoeld a glissé dans son rapport la formule « intégration des réfugiés dans l'économie des pays hôtes ». Déjà, les organisations de réfugiés ont commencé à protester. Elles affirment que l'on veut « sacrifier leur droit au retour ».

Le président Nasser a constitué cette semaine un haut comité politique pour étudier le rapport Hammarskjoeld et aussi « l'ensemble du problème palestinien ». D'avance, on peut être certain qu'il en sortira une violente réaction contre tout lâchage des droits des réfugiés et un nouvel engagement solennel de leur rendre la Terre promise. Cette résolution sera soutenue par les représentants de la R.A.U. à la réunion prochaine de la Ligue Arabe. Quel pays arabe pourrait rester en arrière, faire des réserves, se montrer conciliant ? Ni l'Irak de Kassem, ni la Jordanie de Hussein, ni la Tunisie de Bourguiba ne voudront se montrer tièdes devant la thèse extrémiste de la R.A.U. Le président Nasser va reprendre ainsi à la Ligue Arabe une position de leader indiscuté des droits du Peuple arabe. Les autres, le roi Hussein compris, ne peuvent que suivre.

La seule difficulté sera de faire admettre aux Nations Unies la perpétuité de l'U.N.R.W.A. Ce sera une fois de plus l'occasion de faire dénoncer par le bloc arabe et le bloc communiste des « crimes » des pays occidentaux, les seuls qui aient jamais payé quelque chose de substantiel pour les réfugiés arabes.

Pierre HOFSTETTER.

Vues sur l'Amérique Latine.

PANORAMA D'UNE RÉPUBLIQUE MODERNE

Depuis des mois maintenant l'Amérique latine est agitée par de violents courants révolutionnaires et agrémentée de coups d'Etat fréquents qui ne font que retarder son développement. Les Etats-Unis n'y sont pas étrangers, mais l'U.R.S.S. également, qui a réussi à prendre pied dans diverses capitales latino-américaines, en est responsable. Si l'on se limite à une histoire récente, on constate qu'en cinq ans une dizaine de chefs d'Etat de l'Amérique latine furent mis à bas, soit par des soulèvements populaires, soit par des complots ourdis de l'extérieur. Le 28 juin 1954, le Président guatémaltèque Jacobo Arbenz Guzman était renversé à la suite d'une guerre civile de douze jours ; le 26 juillet 1957, dans ce même Guatémala, on assassinait le Président Carlos Castillo Armas. Début janvier 1955, Antonio Remon tombait sous les balles d'un meurtrier au Panama ; le Panama, qui à un canal stratégiquement d'une importance considérable pour les U.S.A., fut le théâtre récemment d'une invasion assez comique ; on a prétendu que cette invasion — quatre-vingts hommes et une ballerine — avait été imaginée par des Nord-Américains pour donner prétexte à Washington d'un contrôle plus affirmé sur la zone du canal. Le 16 septembre 1955 marque la chute regrettable d'un des chefs les plus intelligents de l'Amérique latine, le général Juan D. Peron. On sait que, depuis lors, l'Argentine se débat dans de terribles difficultés, car les successeurs de l'ancien leader des « sans chemises », d'Aramburu à Frondizi, sont surtout remarquables par leur incapacité et leur démagogie. En 1956, tombèrent successivement Anastasio Somoza au Nicaragua, remplacé aujourd'hui par son fils, et Paul Magloire à la République noire d'origine francaise de Haïti ; Haïti est aujourd'hui dirigé par François Duvallier, mais ce bon docteur, à l'heure où nous écrivons, affronte d'inextricables problèmes qui risquent de lui coûter sa prési-

dence. Le 10 mai 1957, en Colombie, Gustavo Rojas Pinilla se voyait forcé d'abandonner ses fonctions. Fin janvier 1958, le Salazar du Vénézuela, Marcos Pérez Jimenez, était renversé par une coalition de communistes, de francs-maçons et d'affairistes internationaux ; celui qui règne présentement à Caracas, Romulo Betancourt, est considéré dans les milieux bien informés comme le principal représentant de Moscou en Amérique latine. Betancourt apporta une aide efficace au terroriste Castro qui, en janvier de cette année, et grâce au « lâchage » de Batista par Washington, parvint à s'imposer à la Havane.

Les renversements de Péron et de Batista, furent fomentés de l'étranger. L'opinion populaire soutint ces deux hommes jusqu'à la dernière extrêmité. « Il est significatif, remarquait le 9 avril dernier le chroniqueur Drew Pearson, qui passe pour un antifasciste notoire, il est significatif que ces deux présidents jouirent de l'appui déterminé du monde du travail. Les syndicats d'Argentine se battirent jusqu'à la fin pour Péron, tandis que ceux de Cuba refusèrent de se mettre en grève contre Batista ». Dans l'ensemble, on constate que la chute de divers « hommes forts » de l'Amérique latine a ouvert magnifiquement les voies à la subversion communiste. La démocratie amenant inévitablement l'anarchie, les républiques latino-américaines tombent dans le désarroi économique. Moscou en profite pour offrir d'intéressants contrats. La pénétration rouge suit automatiquement. C'est ainsi que le Brésil possède maintenant — titre peu flatteur — le plus important parti communiste du continent sud-américain. Au Vénézuela, en Bolivie, au Chili, les agents des Soviets ont accompli d'énormes progrès. Et l'Uruguay, dont la gauche new-yorkaise aime tant à vanter le programme social, est un pays économiquement malade, une proie rêvée pour les dirigeants du Kremlin. Mais, on l'a dit, Moscou n'est pas seul en cause. Les U.S.A. ont toujours considéré l'Amérique latine comme une sorte de domaine colonial sur lequel ils ont un droit de regard absolu. Il est clair, par exemple, que les politiciens des bords du Potomac ne furent pas étrangers à la chute de Péron. Quand Marcos Pérez Jimenez dut s'enfuir de Caracas, la « New-York Herald-Tribune » nota, assez naïvement : « Chaque fois que le pétrole jaillit du sol, que ce soit au Mexique, au Vénézuela, en Bolivie, au Pérou, au Paraguay, en Argentine, au Brésil ou au Chili, des difficultés nationales et internationales surgissent invariablement ».

Dans un sens, il est donc heureux que la République dominicaine, qui occupe les deux tiers de l'île d'Hispaniola, la plus grande des Antilles, après Cuba, ne possède pas de pétrole. La République dominicaine est le pays le plus stable et le plus moderne de l'Amérique latine. Cette stabilité dure depuis près de trente ans, en dépit des tentatives répétées d'ennemis exté-

rieurs d'envahir cette île charmante et magnifique ou de renverser son chef, le général Rafaël Leonidas Trujillo, créateur fabuleux et homme d'Etat remarquable. Les adversaires de Trujillo le stigmatisent d'un seul mot : c'est un dictateur. Et comme la « conscience universelle » nous a enseigné qu'un dictateur, par définition, ne peut être que nécessairement mauvais, il va par conséquent de soi que le dictateur Trujillo, en dépit de son œuvre considérable et exemplaire, ne peut trouver grâce aux yeux de ceux dont les préférences vont à Eleanor Roosevelt plutôt qu'à la regrettée Mme Péron, à Mendès plutôt qu'à Salazar et à Alger Hiss plutôt qu'à Mc Carthy.

En 1930, la République dominicaine était le taudis de l'hémisphère occidental. Corruption et anarchie caractérisaient régulièrement les éphémères gouvernements qui se succédaient au pouvoir. L'économie nationale, déjà en piteux état, reçut son choc final avec la dépression mondiale. Les prix du café, du cacao et du sucre s'effondrèrent. Mal administrée, mal dirigée, la République, qu'avaient quittée les « marines » du capitaine Knapp six ans plutôt après une occupation jugée nécessaire de huit ans, la République était, comme l'a dit le général Trujillo, « une nation d'hommes sans terre et une terre sans hommes ». Pauvres, abattus et découragés, les Dominicains songeaient à liquider leur souveraineté nationale, à devenir une sorte de protectorat des Etats-Unis comme Porto-Rico, ou de la Société des Nations comme un quelconque territoire africain. Or, en cette année 1930, capitale parce qu'elle marque la renaissance de la République et le début de son essor prodigieux, il se produisit deux événements décisifs. Le 20 mai, on élisait le nouveau président, Rafaël Leonidas Trujillo, surtout connu jusque-là comme militaire adroit et courageux. L'inauguration présidentielle eut lieu le 16 août. Environ deux semaines plus tard, un affreux ouragan s'abattait sur Saint-Domingue, la capitale, la détruisant aux trois quarts et tuant deux mille cinq cent personnes. Pour Trujillo, à peine au pouvoir, cela pouvait être un présage malheureux. Mais l'homme, animé d'un ardent patriotisme, nullement découragé par l'immensité de sa tâche, saisit le taureau par les cornes et se mit à rebâtir. La vieille Saint-Domingue, où reposent, dit-on, les restes de Christophe Colomb, allait devenir Ciudad Trujillo, capitale moderne et propre, ville toute neuve dans un décor demeuré espagnol.

Et, en même temps, le pays reprit pied. Une campagne de secours fut lancée. On nettoya les ministères. Il fut conçu un système financier plus adéquat aux besoins de la République, et les impôts furent plus judicieusement répartis. On imposa à tous une discipline sociale et politique. La République dominicaine avait subi une cinquantaine de guerres diverses entre

1865 et 1916 : l'ordre imposé remplaça l'anarchie par le civisme bien compris. Pendant plus d'un siècle, le pays avait été économiquement paralysé par une succession chaotique de prêts étrangers et de nouveaux prêts pour couvrir les précédents. Chaque gouvernement se trouvait un peu plus endetté. En 1907, des Etats européens menacèrent même d'intervenir militairement, tant était grande la gabegie financière à Saint-Domingue. Les U.S.A. décidèrent de prendre en mains le contrôle des douanes. Aujourd'hui, la République ne doit plus rien à personne, son économie est saine et prospère, et le peso se trouve en parité avec le dollar. Depuis 1930, les exportations ont augmenté de 800 %. Souvent énervé par les iniques et mensongères critiques dont il est l'objet, le général Trujillo déclara à un reporter : « J'ai sorti ce pays de la misère, de la pauvreté et de la maladie. Je l'ai construit sans cadeau de personne. Je ne dois rien aux U.S.A. Aussi suis-je libre de parler comme bon il me semble ! » Les Dominicains appellent Trujillo « El Benefactor » : « Le Bienfaiteur ». Et avec quelques excellentes raisons.

Socialement, l'ère de Trujillo s'est manifestée par la construction de maisons, d'écoles et d'hôpitaux, de mesures strictes contre les maladies et pour l'hygiène, et d'une vaste campagne contre l'analphabétisme. La dictature de Trujillo, c'est celle-ci : « Chacun doit savoir lire et écrire ». Et c'est un mot d'ordre. On lui a si bien obéi qu'en 1960 l'analphabétisme aura quasiment disparu. Les Dominicains sont devenus d'autre part si conscients de leur santé que, quelques jours après l'annonce de la découverte du vaccin contre la poliomyélite, ils baptisèrent une artère de Ciudad Trujillo Avenida Jonas Salk.

⁂

Pays autrefois arriéré, misérable et décadent, la République dominicaine est maintenant l'Etat le plus avancé de l'Amérique latine. Financièrement, il ne doit rien à personne. Economiquement, il est en plein développement : ses exportations couvrent plus que largement ses importations. Et politiquement, il est stable, bien charpenté. La République dominicaine est le seul pays de l'hémisphère occidental où le communisme n'a aucune prise. En vertu des lois passées par le Congrès dominicain le 20 octobre 1936, toute personne, tout groupe, reconnus coupables d'activités bolchevistes ou anarchistes sont passibles d'une peine de prison de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 à 500 pesos. Le caractère fondamentalement anticommuniste de la République Dominicaine explique pourquoi, à l'heure actuelle, les marxistes de la Havane cherchent à faire tomber Trujillo ou à envahir cette île heureuse et paisible. Il n'en demeure pas moins que, dans cette Amérique latine turbulente et déchi-

rée par les remous révolutionnaires, la République dominicaine, présente un exemple de paix et de progrès. « Paix et progrès, telle est la révolution que nous avons faite, nous », s'écriait récemment le Président Hector Bienvenido Trujillo, qui a succédé en 1952 à son frère.

En dépit de cette succession, le général Trujillo reste le chef de la Nation. Il continue de la guider, de la diriger et de l'inspirer. L'abandonner à elle-même maintenant serait évidemment une faute. L'œuvre considérable achevée en presque trente ans par « Le Bienfaiteur » doit être suivie par d'autres progrès. On a dit du gouvernement dominicain qu'il constituait une étrange fusion d'idées, où l'on retrouve pêle-mêle des aspects du New Deal rooseveltien, de la République de Platon, d'Antoine à Rome et du franquisme en Espagne. En réalité, la République dominicaine présente un cas spécial : mi-autoritaire et mi-bureaucratique, c'est un Etat social républicain et démocratique, puisque la grosse majorité du peuple le suit et l'appuie, nationaliste et dirigiste, et en tous les cas très avancé dans le meilleur sens du mot. C'est un Etat où l'on retrouve les plus solides traditions de la civilisation occidentale et où l'on constate que le fameux slogan du maréchal Pétain a été scrupuleusement mis en pratique : Travail, Famille, Patrie.

Pierre HOFSTETTER.

QUAND RIVAROL FAIT ECHEC A DE GAULLE

Impressions d'audience

Le Général De Gaulle a été victime d'un affront. 3 jours avant l'apothéose franco-nègre du 14 juillet, un peu d'acide a été versé sur son amour-propre à vif. Le 11 juillet, en effet, les juges de la XVIIe Chambre correctionnelle se sont refusés à condamner l'hebdomadaire *Rivarol,* prévenu d'outrages à la personne du Chef de l'Etat.

L'indépendance d'esprit est chose trop rare sous la Ve République pour qu'il ne lui soit pas rendu hommage avec éclat...

Le public fervent venu assister à l'audience du 4 juillet n'a pas été déçu. Ces 3 heures 1/2 de spectacle ont tenu ce qu'elles promettaient. Les débats ne pouvaient manquer d'être fertiles en incidents et épisodes savoureux : l'audition à la barre des caricaturistes Jean Effet et Maurice Henry, déchaînant l'hilarité aux dépens du Général de Gaulle ; la « sortie » de René Malliavin et l'expulsion de quelques protestataires ; l'étonnant réquisitoire du substitut Cosson ; la plaidoirie pleine d'humour de de Me Castille ; et enfin l'éblouissante intervention de Me Tixier-Vignancour, tenant, plus que jamais, à justifier sa réputation de « monstre sacré » du barreau...

L'inculpation reposait sur des articles assez anodins. Requérir sur de tels textes eût été difficile sans sombrer dans le ridicule. Le Ministère public se crut donc obligé d'élargir le débat. Négligeant les textes incriminés, le substitut se déchaîna contre l'attitude politique de *Rivarol,* d'opposition au gouvernement. Emporté par son élan, il n'hésita pas à lancer de stupéfiantes accusations d'excitation au meurtre :

« C'en est trop maintenant ! Malliavin et les rédacteurs de Rivarol *sont allés au-delà de toutes les limites de l'impudence. Il n'est plus possible de tolérer encore de pareilles monstruosités. On ne peut plus laisser dire et imprimer que le Général De Gaulle trahit la France, qu'il est le complice des tueurs d'Algérie et qu'il a du sang sur les mains.*

Rivarol *est d'autant plus malvenu de dire cela que, parmi les tueurs, figurent justement certains de ceux qui suivent* Rivarol.

Oui, Messieurs, parlons-en, puisque nous y sommes. On tue malheureusement en Algérie et on y tue beaucoup, il suffit, pour s'en convaincre, de lire tous les jours n'importe quel journal. D'abord il y a la guerre, puis il y a des gens qui tuent aussi en dehors de la guerre ; il y a les assassins du F.L.N., ce sont les plus nombreux, les mieux connus du public, ce sont des sauvages, des êtres primitifs, fanatisés, qui tuent sous prétexte qu'ils croient à la guerre sainte, je n'ai aucune indulgence pour ces gens-là et le seul point sur lequel je sois d'accord avec Rivarol, *c'est pour estimer qu'ils doivent être châtiés sans pitié. Mais, d'un autre côté, il y a aussi d'autres hommes qui tuent, moins nombreux certes que les fellagah, et en dehors de la guerre, mais qui sont tout aussi coupables ; ce sont des hommes civilisés, instruits, qui ont perdu tout scrupule et tout sens moral, justement parce qu'ils sont excités au meurtre par les campagnes de haine et de violence dans lesquelles se distinguent* Rivarol *et quelques autres aussi. Ceux-là tuent délibérément, ils tuent ceux qui les embarrassent, ceux qui pourraient contrecarrer leurs combinaisons politiques, financières, électorales et, dans cette malheureuse Algérie tant éprouvée déjà par la guerre, ils introduisent encore les mœurs du Far-West.*

Messieurs, il dépendra peut-être de votre décision que ces mœurs ne gagnent pas la métropole, que l'on ne prenne pas l'habitude, chez nous, de régler les questions à coups de bazooka ou en organisant des accidents d'automobile ou d'avion — et le Tribunal sait bien ce que je veux dire par là...

Il est à peine besoin de relever l'absurdité de telles accusations. Tixier, d'un mot, fit justice de ce pathos et replaça le procès dans son véritable cadre.

Le but véritable de ce procès, ce n'est pas de condamner Malliavin parce qu'on a parlé du Général de la Perche dans le « Retour en Absurdie ». Non, le but de ce procès, c'est de demander au tribunal de condamner Malliavin parce que, depuis le 9 janvier, le journal Rivarol *mène « une campagne odieuse contre la politique algérienne du chef de l'Etat ».*

Ici, Monsieur le Procureur de la République — et j'en suis désolé —, vous avez fait de la politique, ce qui est incontestable et nous avons tous encore dans l'oreille, alors même que nous n'y étions point pour cause de naissance tardive, l'admirable réplique du bâtonnier Chenu au procès de Mme Caillaux : « Quand la politique entre dans le prétoire, la justice en sort. »

...Le Tribunal siège-t-il dans la XVIIe Chambre pour empêcher, par une condamnation à l'emprisonnement, M. Malliavin de poursuivre, dans son journal, une campagne contre la politique algérienne du chef de l'Etat ?...

...Le tribunal n'est pas là pour cela et je le souhaite vivement... »

Songeant sans doute à l'instabilité des destins politiques, le Tribunal a jugé sans passion. Les textes et dessins qui lui étaient soumis ne lui ont pas semblé injurieux au point de justifier une condamnation.

Les confrères de la « presse libre » qui se félicitaient déjà intimement de la prochaine disparition de *Rivarol*, ont été bien déçus... En cela, d'ailleurs, ils ont tort, car la décision du 11 juillet est appelée à faire jurisprudence.

Dans le décor poussiéreux de la XVIIe Chambre, ce n'éait pas seulement l'affaire De Gaulle contre *Rivarol* qui était plaidée, c'était toute la liberté de la presse...

C. L'H.

Les notes du mois de l'huissier sans chaîne

Le public ne sait pas qu'un des trusts les plus agissants, en France, est celui des fabricants de papier. **L'Echo de la Presse** a publié la liste des bénéfices réalisés par les principales fabriques ; ils se chiffrent par centaines de millions après des investissements non moins considérables. Une sorte de cartel permet au papier français d'être vendu beaucoup trop cher.

⁂

La presse, principale cliente des papeteries, rue dans les brancards contre les exigences des papetiers. Elle demande l'extension du contingent à l'importation pour ramener les fabricants à une plus juste notion du mot « bénéfices ». Mais un certain nombre de parlementaires, que l'on assure indépendants, veille. Aussi, loin de peser sur les prix par une menace de concurrence, le ministère des Finances limite-t-il de plus en plus l'importation du papier-journal qui serait, dit-on presque supprimée d'ici peu.

On remarquera que, lorsqu'il s'agit de « peser » sur les prix agricoles, le gouvernement n'hésite pas à susciter des importations de « choc ». Il est vrai que les produits agricoles ne cotent pas en Bourse.

⁂

Soyons justes ! Malgré cette querelle presse-papier (sans jeu de mots), les journaux quotidiens se vendent 500 fois le prix de 1914 ; pour la plupart, bénéficiaires des lois de spoliation de la presse, ils ont acquis sièges sociaux et imprimeries à des prix défiant toute concurrence. En général, ils ne sont donc pas à plaindre. C'est peut-être ce qu'ont compris les papetiers en déchaînant leurs appétits.

⁂

Par décret du 2 juillet 1959, le colonel Costantini a été promu général de brigade. Ce détail ne dit rien à personne, le colonel Costantini était le chef q. g. responsable des troupes françaises stationnées à Meknès, le 23 octobre 1956, lors des émeutes qui coûtèrent la vie à 44 Européens (près de 150 incendies). Ses troupes étaient alertées bien avant les troubles. Malgré les appels angoissés et dramatiques qui arrivaient au commandement militaire, aucun ordre ne fut donné opportunément. Le nom du colonel Costantini reste attaché aux horreurs de Meknès. La Vᵉ a réparé l'oubli de la IVᵉ en le nommant général.

⁂

Cette promotion suscite des murmures dans l'Armée, ou plus exactement, parmi les officiers qui n'ont jamais compté sur la politique pour les avancements. Murmures accentués par la décision du « limogeage-avancement » du général Lecoq, commandant de la région militaire de Bordeaux et dont M. Chaban-Delmas, député-maire de Bordeaux a fait une question personnelle du déplacement de cet officier général qui avait le tort d'être un ami de son principal concurrent aux élections législatives, le général Chassin. Les princes de la Vᵉ sont plus vindicatifs que ceux de la IVᵉ.

***

Sous Louis XV, la France perdit le premier empire colonial du monde, sous prétexte que « Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas de la grange ». — Est-ce que, par hasard, sous la Ve, certains se prendraient aussi **pour Louis XV ?...**

***

Il avait été dit, répété et écrit que les « procès en diffamation » devenaient un abus en France. Beaucoup confondent la critique non agréable et le rappel de faits personnels « girouettistes » avec la diffamation. Ces abus incitèrent sans doute le tribunal à débouter le directeur de l'**Echo d'Alger** de ses instances contre **l'Express** et **Le Canard Enchaîné,** malgré l'ahurissant précédent donnant raison à Pierre Brisson au détriment de Jean Galtier-Boissière. On attendait dons avec curiosité les premiers procès intentés par le gouvernement contre **Rivarol** (procès instruits à une vitesse peu commune, reconnaissons-le). On sait que **Rivarol** et Ben ont été relaxés (pour la 1re série). Le ministère public a fait appel **a minima.** Outre le manque d'élégance, cette décision est aussi un comble. Un gouvernement est insatisfait de **sa** justice ! Et se réfugie dans la procédure (aux frais des contribuables). Un appel **a minima** de la part des « princes » dans un procès politique, n'est pas un indice de grandeur. Jugement confirmé, alors le ridicule sera un peu plus grand pour les plaignants. Dans le cas inverse, l'homme de la rue ne pourra s'empêcher de méditer sur la séparation des pouvoirs.

***

Le Sénat de la Communauté est la copie exacte du régime soviétique avec sa deuxième « chambre » : le Soviet des Nationalités. Seule différence, en U.R.S.S. Moscou ne mise pas sur le « sentiment ». Aussi, aucune des anciennes colonies tsaristes d'Asie ne songe-t-elle à imiter la Guinée.

***

Le dernier voyage des souverains britanniques au Canada n'a pas été un succès. La presse canadienne, pour la première fois, a marqué sa mauvaise humeur de régler les frais de ce déplacement (environ 450 millions) alors que le Canada compte 650.000 chômeurs. Le dessous des cartes ? Depuis quinze ans une « insidieuse » propagande tend à démontrer aux Canadiens les avantages qu'ils pourraient retirer en se joignant à la fédération U.S.

***

En France, psychose de l'abandon colonial. Après l'Alaska, les U.S.A. ont annexé définitivement les Havaï (38 % de Japonais, 20 % de Blancs, 3 % de Polynésiens et 15 % de métis, pour l'essentiel). Le tout à 4.000 km de la côte américaine. Nota : les Hawaï constituent le centre stratégique du système défensif U.S. de la côte Pacifique. Les Hawaï ou l'araignée au milieu de la toile dont les extrémités ouest s'accrochent à la Corée du Sud, à Formose et aux Philippines. On comprend que l'U.R.S.S. ait refusé au Japon la restitution de Sakkaline. Moscou et Washington, anti-colonialistes, ne sont pas des rêveurs.

***

Le Cameroun, après le Togo, sera indépendant en 1960. Ainsi, il ne restera, à la France, **aucun** des mandats attribués à la suite de la guerre 1914-18. Tandis que la Grande-Bretagne et ses dominions gardent toujours le Tanganyika, le Sud-Ouest Africain, Samoa, etc..., que les U. S. A. conservent les mandats japonais (ex-allemands) sur les Carolines, Marshall et Mariannes et que la Belgique entend ne pas lâcher le Ruanda Urindi. Cette différence de traitement tient moins aux manœuvres étrangères qu'à la pusillanimité des gouvernants français.

***

Dimanche-Matin **(d'Alger) a annoncé sur trois colonnes :** « Mers-el-Kébir a été le théâtre d'un spectacle « son et lumière »... **Le ministre Guillaumat et M. Delouvrier assistaient à la première ».. On ne sait pas si M. Churchill a été invité à ce spectacle...**

« Son et lumière » à Mers-el-Kébir ? La première a eu lieu il y a 18 ans. Près de deux mille tombes de marins français, à Mers-el-Kébir, l'attestent... On pourrait écrire, à propos de ce spectacle, le mot : indécence... si l'on ne savait pas que les Français ont la mémoire courte.

***

Dans le livre posthume de P.A. Cousteau : **En ce temps-là...** (édition la **Librairie Française)** la deuxième partie est consacrée aux notes du condamné à mort rédigées dans sa cellule de Fresnes. Page 114, Pac évoque Serge Morangin, « un gosse de 26 ans au bon sourire ouvert et au regard lumineux » fusillé le 24 décembre et il précise : **« la victime est immolée pour sauvegarder la réputation » de Geneviève de G... Il ne fallait pas que Serge puisse parler... »** Nous ne savons pas si c'est l'éditeur ou l'auteur qui a prudemment laissé une initiale à la place du patronyme. Dommage pour les curieux !

***

Lors de son voyage en Italie, le président de Gaulle multiplia les cadeaux : bible rarissime, ciboire en or, etc... Sauf erreur ou mauvais renseignement d'un lecteur, ces présents sont payés par l'ensemble des contribuables français. Vive l'austérité... pour les autres !

***

380 millions pour un Rubens, 140 millions pour une tiare endiamantée, etc... à la vente du duc de Westminster. Nous, on veut bien, mais un peu de mesure devrait inciter à plus de discrétion sur ces transactions de choses « mortes » et inutiles à l'existence humaine. Surtout à une époque où le mot d'ordre est le secours aux sous-alimentés et aux sous-évolués !

***

Le député Neuwirth a remplacé M. Chalandon au poste de secrétaire général de l'U.N.R. Un organe juif français revendique M. Neuwirth parmi les nombreux élus israélites en France, dont il donna d'ailleurs la liste reproduite par Lectures Françaises. **On savait déjà que M. Bloch dit Dassault était le grand bailleur de fonds de l'U.N.R. et que M. Jacques Soustelle est le président de l'Alliance France-Israël. Au moins, comme ça, on voit mieux où l'on va avec l'U.N.R.**

***

La France disperse et largue son empire d'outre-mer. Après l'Alaska, les Etats-Unis viennent de souder définitivement les Hawaï à l'Etat. 50 étoiles au lieu de 48 ! L'U.R.S.S. n'a lâché aucune des colonies tsaristes d'Asie, au contraire, elle s'est agrandie par le satellicisme et les butins de guerre. A la grandeur (morale) française, l'étranger préfère la grandeur matérielle. Les Allemands appelaient ça : **realpolitik.** Seul le résultat compte, disent nos paysans qui ne se fient pas à l'apparence de la récolte mais à ce qui est engrangé.

***

D'après une statistique récente, la France compte (en chiffres arrondis) : 10 millions de salariés dans le secteur privé, 2.900.000 dans le secteur public et 6.600.000 travailleurs indépendants et patrons.

Dans le secteur public : S.N.C.F., 360.000 ; Houillères, 200.000 ; E.D.F., 80.000 ; Renault, 60.000 ; R.A.T.P., 35.000 ; Gaz de France, 32.000. A la S.N.C.F. et au Gaz le nombre des retraités est très supérieur au nombre des agents en activité.

*
* *

Dans **D.O.** de mai 1959, Pierre Fontaine, le premier de la presse française annonça un plan « d'autonomie interne » pour l'Algérie. Depuis le renvoi de l'entrevue de Gaulle-Mohammel V, on ne se gêne plus pour écrire quel était le plan présidentiel ; le F.L.N. se contenterait pendant dix ans d'une autonomie interne et, à l'échéance de cette période, l'Algérie eut décidé « souverainement » de son avenir. On devine, avec les majorités données aux musulmans dans les corps électoraux et dans les fonctions, le sens de ce « devenir »...

*
* *

M. Pompidou, qui n'appartient plus au cabinet du Président, a joué un rôle actif dans cette confrontation, côté marocain (M. Bouabib), en prenant position contre Michel Debré au nom de M. de Gaulle. A quel titre? De la maison Rothschild intéressée dans les affaires sahariennes.

En pleine incohérence et confusion !

On parle d'un heurt, prochain et public, entre la politique présidentielle et la majorité pro-Algérie française du Parlement. Les uns évoquent une dissolution de l'Assemblée Nationale, les autres le remplacement de Debré par Guy Mollet, enfin d'autres encore, une coalition Soustelle-U.N.R.-Armée pour prendre en mains les destinées du pays.

La révolution du 13 mai 58 ne paraît pas encore stabilisée.

*
* *

La rencontre K-Eisenhower est, il faut oser l'avouer, un retentissant succès de la diplomatie soviétique. Les deux ogres ont laissé tomber la Grande-Bretagne et la France. Londres, depuis douze ans, torpille systématiquement tous les projets d'entente d'une troisième force mondiale. Le **Foreign Office** peut se féliciter des résultats de son égoïsme.

*
* *

« Moscou sera intraitable sur la neutralisation de l'Allemagne », ont déclaré les observateurs de retour de Genève. Les plus francs ont ajouté : « Alors, l'Allemagne basculera dans le clan soviétique ; au moins, là, elle se sentira épaulée sérieusement ». Dans ce cas, la politique de haine et de permanent ressentiment risque de coûter cher à la France, affaiblie par la perte de son standing colonial. Les hommes qui ont tout raté en 44-46 pouvaient-ils réussir en 1959 ?

Moyens d'action de la flotte sous-marine soviétique

La flotte sous-marine soviétique (actuellement forte d'environ 700 unités qui devraient atteindre 1.100 à 1.200 en 1966) a été définitivement réorganisée en 4 escadres distinctes de 165 submersibles chacune pour les quatre théâtres d'opérations éventuels : Pacifique, Arctique, Mer Noire et Baltique. L'escadre qui opère dans le Pacifique, rapporte l'agence « Continentale » jouit de la meilleure situation en raison de son accès à des ports libres de glaces toute l'année. Renforcée par les 22 sous-marins de la Chine communiste, elle a un rayon d'action qui s'étend jusqu'aux côtes américaines. L'escadre arctique avec la disponibilité du port de Petsamo, autrefois finlandais, a accès à l'Océan Atlantique. En ce qui concerne la flotte de la Mer Noire, le problème de sa sortie pour des opérations en Méditerranée a été résolu seulement en partie et d'une façon assez laborieuse. Les Russes se sont emparés de quelques bases comme Sattakia, Alexandrie et Sasseno, cette dernière récemment inspectée par Krouchtchev, mais le complexe des points d'appuis n'a pas encore reçu de solution satisfaisante de la part des stratèges de l'U.R.S.S.

La possibilité de manœuvre de l'escadre de la Baltique est considérée comme encore moins satisfaisante, parce que les issues de cette mer sont complètement contrôlées par les forces de l'O.T.A.N.

Une grande partie des unités sous-marines soviétiques est constituée par des sous-marins océaniques du type « W » et « Z », les premiers mesurent 73 mètres, pèsent 1.050 tonnes, ont une vitesse de 16 nœuds en surface et de 13 en plongée et un rayon d'action de 13.000 milles. Les seconds mesurent 93 mètres, pèsent 1.850 tonnes, ont une vitesse de 15 nœuds en plongée et un rayon d'action de 20.000 milles.

Enfin, quelques unités sous-marines actionnées par l'énergie nucléaire, se trouvent actuellement dans un port connu un temps sous le nom de Molotovsk et qui aujourd'hui s'appelle Severodvinsk et qui est situé près du port d'Arkhangelsk.

Réorganisation de la défense nationale en Chine Populaire

Le maréchal Lin-Pao, chargé de la réorganisation des forces armées de la République populaire chinoise a révélé que le système draconien des « communes populaires » avait été conçu en son temps et imposé pour des raisons essentiellement stratégiques. Cette révélation est contenue dans le rapport sur les plans de recrutement militaire présenté par le maréchal Lin-Pao au Conseil national de la Défense. On y affirme qu'aujourd'hui en fait la Chine communiste peut compter sur une milice de 250 millions d'hommes et de femmes, conformément à la directive, scrupuleusement exécutée, que Mao-Tse-Tung avait donnée au commandement de l'armée de libération : « Toute la nation doit être encadrée dans une milice dont les communes populaires seront les éléments constitutifs fondamentaux, de façon que tous soient ouvriers quand ils entrent à l'usine, paysans quand ils sont aux champs et soldats quand ils prennent les armes. »

Dans le rapport du maréchal Lin-Pao on dit entre autres que 130 millions de personnes sur les 250 qui constituent la milice populaire, viendront en réserve de première ligne de l'armée régulière dans l'éventualité d'un conflit.

La milice est divisée en deux catégories, celle « de base » et « l'ordinaire ». La première qui comprend les hommes de 16 à 32 ans et les femmes de 17 à 25 est destinée à être immédiatement encadrée dans l'armée régulière en cas de guerre. La seconde qui comprend les hommes de 33 à 50 ans et les femmes de 26 à 50 a la tâche, dans l'éventualité d'un conflit, de soutenir le front et de maintenir le calme et l'ordre à l'arrière. Il y a enfin un contingent pour le service à l'arrière (non compris dans les 250 millions de Lin-Pao) auquel appartiennent les moins de 16 ans et les plus de 50 ans, sauf les infirmes et les invalides, qui en temps normal se consacrent aux travaux domestiques dans les communes.

Les fonctionnaires du parti agissent dans chaque commune comme commissaires politiques. Fait significatif, les armes n'ont été remises pour le moment qu'aux personnes politiquement sûres. Dans une « commune » du Hopéi, par exemple, 10.000 personnes sur 40.000 font partie de la milice « de base » mais parmi elles, 2.000 seulement ont reçu des fusils.

LE DOSSIER DU MOIS

VIET-NAM AN V

Qu'est devenu l'ancien Empire français d'Indochine depuis l'aube tragique du 7 mai 1954 qui vit capituler les dernières défenses de Dien-Bien-Phu ?

La succession des malheurs qui suivirent est encore présente à tous les esprits.

Le 28 mai, le gouvernement Laniel démissionnait, ouvrant la voie à la négociation que réclamait depuis longtemps la coalition des gauches.

Le 18 juin (décidément cette date ne porte pas chance à la France !) l'Assemblée nationale investissait Mendès-France. Tout alors allait très vite : la conférence de Genève qui traînait depuis le mois d'avril voyait la rencontre décisive de Mendès et de Chou-En-Laï ; le 20 juillet la France signait l'armistice avec la République démocratique du Vietnam par les signatures échangées à minuit de Ta Guang Bure, vice-ministre de la défense et du général Delteil.

Depuis ces tragiques événements dont les répercussions psychologiques et morales, particulièrement dans l'armée, furent immenses, un silence pesant est retombé sur l'Indochine dont l'opinion française semble d'ailleurs s'être totalement désintéressée. Du Vietnam communiste ne parviennent plus depuis cinq ans que de très rares nouvelles, et l'on est très mal renseigné sur l'évolution du régime instauré par Ho-Chi-Minh. On ne sait guère que trois choses : la disparition à peu près totale de la France et des Français, l'élimination physique du catholicisme, la toute puissance de l'influence chinoise.

On connaît mieux, en raison du maintien de ses liens avec l'Occident et en dépit des manifestations désagréables et multiples d'un nationalisme souvent ombrageux, l'évolution sous

l'autoritaire direction du catholique Ngo Dinh Diem au Vietnam du Sud.

On sait que M. Ngo Dinh Diem, n'ayant pas signé les accords de Genève dont les catholiques du Tonkin devaient être les premières victimes, s'est toujours refusé depuis à en appliquer les clauses tendant à la réunification de l'ancienne Indochine française au moyen de l'établissement progressif de relations économiques et culturelles entre le Nord et le Sud-Vietnam et d'élections « libres » sous le contrôle de l'O.N.U.

Abstraction faite de la solidité à la fois juridique et morale de la position du leader sud-vietnamien, on ne saurait le blâmer de s'être refusé à la farce d'élections « libres » qui, sous le couvert de l'O.N.U. dont la vocation a toujours été de camoufler démocratiquement les capitulations volontaires ou inconscientes (voir Suez) de l'Occident, auraient immanquablement livré, sans coup férir, la totalité du Vietnam à la domination communiste.

On sait également que M. Ngo Dinh Diem, après avoir éliminé l'Empereur Bao-Daï et proclamé la République, a, en dépit des pronostics pessimistes émis par la plupart des milieux français, rapidement consolidé son pouvoir, grâce, il est vrai, au soutien longtemps vigoureux du Département d'Etat, fidèle une fois de plus à son inébranlable anti-colonialisme. Cette consolidation, assez précaire et limitée, comme nous le verrons dans quelques instants, a en effet, et on ne peut que le regretter, été incontestablement acquise contre la France dont l'influence, renaissante toutefois depuis quelque temps, a terriblement diminué sur le plan économique et intellectuel au profit des Etats-Unis.

Cette situation est non seulement la conséquence inévitable de notre défaite militaire et des impardonnables erreurs politiques commises par la République Gaulliste et post-gaulliste en Indochine, mais aussi celle qui aurait pu et dû être évitée, de l'erreur commise après sa défaite par l'armée française dans sa politique de soutien des sectes cochinchinoises.

L'éclatante victoire remportée par M. Ngo Dinh Diem sur ces sectes, bastions de la plus effroyable corruption, ne pouvait être qu'une défaite de la France puisque l'Armée française (il est vrai qu'elle agissait sous l'impulsion des Etats-Majors de Saïgon souvent plus préoccupés par les intrigues politiques que par le désir de combattre) avait, par une aberration dont on préfère ne pas percer certains motifs, apporté son appui armé aux sectes.

Les rapports très longtemps désagréables et tendus entre Paris et le gouvernement de Saïgon n'ont donc rien de surprenant. Nous comprenons mal, disons-le franchement, l'indignation qu'ils ont si souvent suscitée dans les milieux nationaux français dont l'amertume, après notre défaite indochinoise, semble s'être cristallisée toute entière sur la personne de M. Ngo Dinh Diem qui pourtant n'eut aucune part dans cette défaite.

Certes l'attitude du gouvernement de M. Diem à l'égard de la France a été souvent inamicale. Mais comment aurait-on voulu qu'elle fût amicale à l'égard d'un pays qui venait d'abandonner la moitié du sien au communisme et de consentir sans honte au tragique exil des deux millions de catholiques tonkinois ? Comment aurait-on voulu qu'elle fût amicale à l'égard de gouvernements (Mendès-France, Edgar Faure) dont les complaisances secrètes allaient au Viet-Minh et à la Chine communiste et dont les représentants à Saïgon, animés d'ailleurs par des intentions très différentes de celles de Paris, ne cessaient d'intriguer stérilement contre lui ?

Si désagréable qu'ait été souvent l'attitude de M. Diem à notre égard, on n'en doit pas moins reconnaître honnêtement que son gouvernement qui lui, n'a jamais depuis la proclamation de l'indépendance vietnamienne sollicité notre aide financière à l'inverse de ceux de Tunisie et du Maroc, ne s'est jamais comme ces derniers, associé à aucune campagne hostile à la France. M. Diem n'était pas à Bandœng, il n'était pas au Caire, ni dernièrement à Monrovia ; il s'est résolument tenu à l'écart de ce bloc afro-asiatique qui, manœuvré au doigt et à l'œil par le communisme mondial, monte à l'assaut des derniers vestiges de ce qui fut l'Empire français.

M. Diem s'est au contraire associé, au sein de l'OTASE, à la défense du Sud-Est Asiatique contre le communisme, avec les Etats les mieux disposés à l'égard de l'Occident (Thaïlande, Philippines). Il a stabilisé ses rapports avec ses voisins non communistes (Cambodge et Laos) et établi d'excellentes relations avec le Japon dont on sait l'action modératrice parmi les nations asiatiques « neutralistes » à l'occasion des débats Onusiens sur l'affaire Algérienne.

Malgré cela, tout s'est passé depuis cinq ans comme si la France et son armée, faute d'avoir su vaincre l'ennemi communiste, s'étaient ingéniées à s'en recréer un dans la personne du catholique anti-communiste Ngo Dinh Diem, tenu paradoxalement pour responsable des conséquences de l'humiliante défaite de 1954.

Il est vrai que l'on conteste de plus en plus depuis quelques mois l'efficacité de l'anti-communisme de M. Diem et l'autorité réelle de son gouvernement, minée, dit-on, par les abus d'un népotisme sans frein.

Sans vouloir prendre parti dans les querelles politiques intérieures d'un pays avec lequel la France a, dans le silence à peu près général de la presse, renoué depuis deux ans d'importantes et bénéfiques relations commerciales et rétabli des relations culturelles séculaires, on peut toutefois se faire objectivement l'écho des informations qui sont parvenues ces derniers temps sur l'évolution politique du Vietnam du Sud. On verra que ces informations ne laissent pas de créer une certaine inquiétude chez ceux qui ont le souci d'empêcher le communisme de déferler sur le Sud-Est Asiatique où les complices ne lui manquent pas (spécialement en Malaisie et en Indonésie) et qui espéraient avoir trouvé en M. Diem un digne émule de l'indomptable Syngman Rhée.

Avant d'analyser ces informations, il n'est certainement pas inutile de rappeler brièvement les conditions dans lesquelles M. Diem a accédé au pouvoir à Saïgon en 1954 et l'a exercé depuis.

Désigné par l'Empereur Bao-Daï comme successeur de son cousin-germain le prince Buu-Soe, M. Ngo Dinh Diem, catholique originaire de l'Annam central, appartenant à une vieille famille de Mandarins, était connu pour ses convictions ardemment nationalistes. On le taxait volontiers de francophobie dans certains milieux politiques cochinchinois dont la « francophilie » était surtout l'effet de leur appartenance à la maçonnerie. Il était en réalité, comme on le vit bien par la suite, plus américanophile que francophobe, non pas tant du reste par sympathie naturelle pour les Etats-Unis que par nécessité de s'appuyer sur une force qui prenne le relais de la France défaillante et par impossibilité morale de paraître moins patriote que le vainqueur Vietminh en restant fidèle à l'amitié pour la puissance coloniale vaincue.

Il était aussi, comme l'ont montré depuis les événements, très ambitieux, très autoritaire et fort peu respectueux des mythes et des formes démocratiques, ce que nous n'aurons pas l'hypocrisie de lui reprocher ici, et soucieux à l'excès des intérêts de l'envahissante famille Ngo-Dinh.

A peine signés les accords de Genève, M. Diem proclamait, dans l'indifférence générale du peuple, la déchéance du mol empereur Bao-Daï. Il instaurait la République dont il prenait derechef la Présidence.

En quelques mois, il triomphait des sectes qui, soutenues par des militaires français sans cervelle, avaient déclenché une sanglante guerre de rues dans les faubourgs de Saïgon et, vigoureusement appuyé par les Etats-Unis (Foster Dulles et l'ambassadeur Bedell Smith) qui voyaient en lui un nouveau Syngman Rhée et dans le Sud-Vietnam une nouvelle Corée du Sud, il affermissait rapidement dans tout le Sud du Vietnam un pouvoir pratiquement dictatorial, fondé sur une police politique aux procédés vigoureux et sur la mise au pas de la presse.

Le régime instauré par M. Diem de 1954 à 1956 n'a en effet que peu de ressemblances avec la démocratie à l'occidentale. Certes, M. Diem fit bien approuver par un referendum populaire en 1955 l'instauration de la République, mais les élections à la Constituante qui eurent lieu en mars 1956 se déroulèrent dans d'étranges conditions : interdiction des listes d'opposition, internement administratif de plus de 100.000 personnes. Il est de fait qu'elles soulevèrent les protestations violentes de la plupart des conseillers du Sud Vietnam. Ces protestations s'exprimèrent dans une motion du 28 mars 1956 signée par 600 des 640 conseillers élus du Sud Vietnam et dont la presse internationale se fit l'écho.

La Constituante illégalement transformée par M. Diem en Assemblée nationale législative confirma, bien entendu, celui-ci dans ses fonctions de Président de la République, sans que l'opinion ait été consultée et au mépris même des dispositions constitutionnelles prévoyant l'élection du Président au suffrage universel et direct.

On sait que M. Diem a depuis fait école puisque la nouvelle République Malgache et son président, M. Tsiranana, ont pris le pouvoir à Tananarive dans des conditions tout aussi « démocratiques ».

En outre, M. Diem n'y alla pas de main morte avec ses adversaires. Les sectes militairement écrasées, il en poursuivit vigoureusement les organisations clandestines, et ne fit pas preuve de plus de tendresse envers les politiciens, pour la plupart maçons, qui s'étaient, sous le régime colonial, compromis avec les pires représentants de la IV[e] République. Ses ennemis l'accusent d'avoir ouvert des camps de concentration où, prétendent-ils, « environ 100.000 nationalistes paient de leur liberté, si ce n'est de leur vie, leur attachement à la démocratie occidentale, car ils ont eu le courage de s'élever contre le régime actuel soutenu et maintenu au grand étonnement de la population par la plus grande et plus puissante démocra-

tie du monde, les Etats-Unis, le pays que l'on dit le champion de la défense des libertés. »

Quoi qu'il en soit, bénéficiant en plus de l'aide économique et financière des Etats-Unis dont la présence au Sud-Vietnam s'est faite envahissante, de l'appui sans réserve du Vatican et par conséquent du clergé catholique particulièrement nombreux et influent après l'exode des catholiques tonkinois, la République de Ngo-Dinh-Diem paraissait devoir démentir les pronostics pessimistes de ceux qui, dès la signature des accords de Genève, prédisaient une rapide submersion du Vietnam libre par le Vietminh.

Il semble bien pourtant, si nous en croyons de récentes informations, que la situation au Sud-Vietnam soit beaucoup moins satisfaisante que n'ont longtemps voulu le croire les puissants protecteurs américains de M. Diem et qu'en particulier, et c'est là le point capital, le Vietminh ait repris depuis de nombreux mois une offensive souterraine de plus en plus efficace qui inquiète fortement les représentants de Washington.

Les adversaires de M. Ngo-Dinh-Diem n'ont pas manqué, comme il est naturel, d'exploiter à des fins de politique intérieure, les conséquences de l'usure du régime qu'il a instauré et c'est d'ailleurs d'un rapport qu'ils ont adressé au Président Eisenhower et à Sa Sainteté le Pape Jean XXIII et qui a récemment fourni l'essentiel d'une longue dépêche de l'agence *United Press*, que nous avons tiré, en écartant tout ce qui nous paraissait relever de la pure polémique, d'intéressantes précisions concernant M. Diem et son entourage et l'évolution de la situation économique et politique du Sud-Vietnam. La plupart des journalistes français, qui ont eu l'occasion de rencontrer M. Diem ont été frappés par l'orgueil et la dureté de caractère de l'homme fort de Saïgon.

Il semble bien pourtant qu'il subisse depuis longtemps une influence féminine dont l'importance ne saurait être sous-estimée, celle de sa belle-sœur, Mme Ngo-Dinh-Nhu.

C'est uniquement à cause d'elle que le gouvernement du Sud-Vietnam est en partie devenu l'affaire de la famille Ngo-Dinh et de ses alliés.

On constate en effet que son mari, frère de M. Diem, est conseiller politique du Président, que son père, M. Tran Van Chuong est ambassadeur à Washington et que sa mère est observatrice à l'O.N.U. ; que son beau-frère, M. Nguyen Huu Chau a été Secrétaire d'Etat à l'Intérieur jusqu'à son récent divorce d'avec la sœur de Mme Nhu et que M. Ngo-Dinh

Luyen, frère du Président, est ambassadeur à Londres. Quant à M. Ngo Dinh Can, autre frère du Président, il joue pratiquement le rôle de proconsul à Hué où ses adversaires l'accusent de présider un véritable comité d'assassinat des ennemis du régime. Enfin, un neveu du président Diem, M. Tran Trung Dung est Secrétaire d'Etat à la Défense nationale.

Voilà pour la colonisation du pouvoir par la famille Ngo-Dinh dont il faut reconnaître qu'elle a peu d'équivalents dans le reste du monde. Seule la famille Tchang Kaï Chek aux beaux temps de la république de Nankin aurait pu soutenir la comparaison et l'on sait ce qu'il est advenu de la Chine après vingt ans de son règne.

En ce qui concerne la situation économique et malgré l'aide financière américaine de 225 millions de dollars par an, il semble qu'elle ne soit guère brillante, tant en raison de la mauvaise utilisation des crédits américains, que de l'échec de la réforme agraire tentée par M. Diem et surtout de l'insécurité croissante qui règne dans les campagnes.

Il est certain qu'après 10 ans de guerre, l'économie du Sud-Vietnam artificiellement entretenue par les spéculations qui accompagnent tout conflit était entièrement à restaurer, particulièrement dans le domaine agricole.

Il aurait fallu accroître la production des rizières par de grands travaux d'hydraulique permettant de rompre avec l'exploitation traditionnelle. Il aurait également fallu mettre en culture d'immenses régions inexploitées.

Or, l'absence de sécurité, une fiscalité excessive et une réforme agraire ratée ont rendu impossible l'accroissement de la production de riz. Le résultat est le suivant : tandis qu'avant 1939 le Vietnam du Sud pouvait se permettre — compte tenu de la consommation antérieure de toute l'Indochine française — d'exporter en moyenne 1 million et demi de tonnes de riz par an, il n'a exporté en 1959 que 117.000 tonnes, alors qu'il ne subvient plus aux besoins du Nord-Vietnam.

Quant à la couverture des importations par les exportations qui était excédentaire avant la guerre, elle est tombée à 24 % en 1958. Les exportations accusent d'ailleurs en 1958 une baisse de 38 % en poids et de 32 % en valeur par rapport à 1957.

Enfin, l'appauvrissement général du pays restreint le pouvoir d'achat et ruine le commerce. Plus de 60 % des patentes ont été rendues dans l'agglomération de Saïgon.

Sur le plan des finances publiques, il faut, d'autre part, noter que jusqu'en 1945 le Sud-Vietnam faisait facilement face

à ses besoins budgétaires. Par les impôts indirects, il alimentait le budget général de l'Indochine qui soutenait les budgets déficitaires du Nord et du Centre Vietnam, du Cambodge et du Laos et contribuait même aux dépenses de souveraineté de la France en Indochine.

En 1958, le budget du Sud-Vietnam a été couvert à moins de 20 % par les ressources locales et plus des trois quarts ont été fournis par l'aide américaine. Il suffirait donc d'un arrêt de cette aide, éventualité qu'on ne saurait absolument exclure, pour que le régime de M. Diem s'écroule au milieu de terribles convulsions sociales.

La situation s'aggrave en effet du fait du nombre croissant des chômeurs. Selon une enquête menée par le journal gouvernemental *Fu Do* au début de 1959, il y en aurait actuellement 475.000 dans la seule agglomération de Saïgon-Cholon.

La plupart de ces chiffres ont d'ailleurs été récemment confirmés par *l'index quotidien de la presse française.*

Très inquiétante sur le plan économique, la situation paraît s'être dégradée davantage encore sur le plan politique en raison de l'activité croissante des terroristes communistes qui a fait entre autres l'objet de deux articles publiés les 2 mars et 28 avril derniers par les journaux gouvernementaux *Fu Do* et *Ngum Viet Fu Do.*

Les assassinats de notables et d'agents du gouvernement ainsi que les enlèvements se multiplient dans les campagnes.

La presse gouvernementale reconnaît d'ailleurs cette situation et elle faisait récemment état de l'assassinat de 200 notables depuis le début de l'année et d'opérations militaires entreprises dans l'ouest et le sud du pays où le Vietminh disposerait de 4 bataillons.

Les récents événements du Laos semblent d'ailleurs confirmer la décision prise par le Vietminh de passer de nouveau à l'offensive dans toute l'Indochine.

Plus inquiétante encore serait l'infiltration communiste jusqu'au sein du gouvernement Diem. Un rapport américain prétend à cet égard que le Vice-Président de la République, M. Nguyen Ngoc Fho qui est également secrétaire d'Etat à l'Economie serait membre du Vietminh ainsi que MM. Fran Chanh Thanh, Secrétaire d'Etat à l'Information chargé de « l'organisation anti-communiste » (!) Tran Tning Dung, Secrétaire d'Etat à la Défense nationale, neveu par alliance de M. Diem, et Tran Se Quang, Secrétaire d'Etat aux travaux publics et aux communications. Nous donnons, bien entendu, cette information sous toutes réserves. En raison de l'insécurité qui

règne sur tout le territoire du Sud Vietnam et dont l'assassinat à Bien-Hoa, le 8 juillet dernier, de deux experts américains est la dernière manifestation, tous les observateurs se demandent dans quelles conditions pourront se dérouler les prochaines élections législatives prévues pour le 30 août. Ces élections, sous la pression des Américains, devaient en principe être libres et permettre à l'opposition « nationale » dont nous parlerons dans un instant, de se manifester. En fait, la situation a conduit les gouvernants de Saïgon à renforcer encore les mesures autoritaires et à créer 3 tribunaux militaires pouvant condamner sans appel et sans retenir les circonstances atténuantes à des peines de mort ou de travaux forcés à perpétuité (*Bilans Hebdomadaires*, du 23 juillet 1959).

Dans ces conditions, l'opposition conteste d'ores et déjà la validité de ces élections qui ne permettront guère en effet de mesurer le crédit réel dont M. Diem jouit dans son pays.

Les Etats-Unis et le Vatican ont d'ailleurs amorcé un net virage dans leur politique vis-à-vis de M. Diem. Le virage américain s'est encore accentué après la mort de M. Foster Dulles qui avait été certainement séduit par l'énergie apparente de M. Diem au cours du voyage que celui-ci fit aux Etats-Unis en 1957.

Les rapports des experts américains sont unanimes à insister sur l'urgence d'une intervention dans la situation du Vietnam libre. Le Vatican, de son côté, reproche de plus en plus vivement à M. Diem d'avoir exploité à des fins personnelles la situation tragique des catholiques du Nord et d'avoir laissé détourner des sommes importantes destinées à leur réinstallation.

M. Diem aurait expulsé Mgr de Cooman, coupable d'avoir révélé ces détournements dans une lettre adressée à son frère, le Père de Cooman, missionnaire du Vietnam.

Les *Bilans Hebdomadaires* précisent, de leur côté, en ce qui concerne l'attitude du Vatican, que l'accession au trône pontifical du pape Jean XXIII a été déterminante dans le changement de l'attitude de Rome et notent que le Souverain Pontife a récemment accordé une audience très remarquée au R. P. Cua qui avait été condamné pour « délit de droit commun » à 18 mois de prison ferme par les tribunaux de M. Diem et qui ne put quitter le Sud-Vietnam que sur l'intervention du Cardinal Agaganian, pro-préfet de la Congrégation pour la propagation de la Foi, alors en visite à Saïgon. Le même organe note la diminution de l'influence exercée au Vatican par

le Cardinal Spellmann qui avait été le plus fervent avocat de M. Diem à Rome.

La situation peut-elle être redressée au Sud-Vietnam et en est-il temps encore ?

Les adversaires politiques de M. Diem — et c'est d'eux que nous parlerons pour finir — pensent que le Sud-Vietnam peut encore être sauvé de la subversion communiste, mais que le salut exige le départ de M. Diem, l'abolition de son régime de « dictature et de corruption » et l'instauration d'un régime « démocratique » rétablissant les libertés et jouissant du soutien populaire.

Il n'est pas sans intérêt de noter que la quasi-totalité des adversaires de Ngo Dinh Diem sont d'origine cochinchinoise et que leur principal grief contre l'actuel Président de la République est d'être annamite. Les motifs essentiellement régionalistes de leur opposition qui s'était déjà manifestée, pour les mêmes raisons, à l'égard de M. Van Fam, doivent donc inciter à n'accueillir les critiques violentes qu'ils lui adressent qu'avec la plus grande circonspection. Les ennemis de M. Diem exigent donc que son successeur soit un homme politique du Sud et qu'il soit démocrate, anti-communiste et ami des Occidentaux. Prudents, ils estiment aussi qu'il est souhaitable qu'il soit catholique, afin d'avoir l'appui des réfugiés tonkinois en grande majorité catholiques. Ils considèrent enfin que pour l'efficacité de la lutte anti-communiste la personnalité qui succédera à Diem doit disposer de l'organisation d'un parti bénéficiant du soutien populaire.

Pour toutes ces raisons, ils prononcent le nom du Secrétaire général du Mouvement national démocratique, M. Huynh Cong Hau. C'est un homme jeune, il a 37 ans, issu d'une famille catholique du Sud et qui, affirment-ils, présente pour les Occidentaux l'avantage d'avoir été mandaté par les 610 conseillers du Sud-Vietnam, signataires de la motion du 28 avril 1956, pour négocier avec les Etats-Unis et la France la constitution d'un gouvernement « national et démocratique ». Il jouit donc, disent-ils, de l'appui populaire. Il a combattu le communisme aux côtés de l'Armée française et semble avoir le soutien des animateurs de l'OTASE.

Si dans les mois qui viennent, il succède à M. Diem, rétablira-t-il une situation qui faisait récemment craindre à la commission de contrôle de l'armistice une reprise des hostilités, c'est ce que, pour notre part, nous souhaitons, tout en restant assez sceptiques.

Jacques MAYENNE.

LES LIVRES DU MOIS

ROBERT ARON : « *HISTOIRE DE LA LIBERATION DE LA FRANCE - JUIN* 1944 - *MAI* 1945 ». — (Ed. *Arthème Fayard*).

C'est un gros livre et un livre important que celui de Robert Aron. Mais on a envie de parler d'abord du plaisir que l'on prend à sa lecture. Oh ! un plaisir pas toujours gai, plutôt un plaisir avide et passionné, utile aussi, semblable à celui que l'on éprouve à reparcourir des lieux anciens sur lesquels l'imagination avait beaucoup travaillé. Les voilà donc qui se réveillent devant vous ces jours affreux, noirs et ensoleillés, de juin 1944 ! Affreux d'égarement, mais qu'on avait suivis avec angoisse, avec espoir, que l'on avait vécus *sur le coup*, dans l'ambiguité de l'actualité, sans bien comprendre dans quel contexte ils s'inscrivaient. Comme on revoit — toute simple — la maison que l'enfance avait parée de profondeurs et de mystères, on redécouvre, sous la calme plume de l'historien, cette année tragique de 1944-1945 qui a déjà pris avec le temps le faux visage de la fatalité.

Et pourtant ! La phase décisive d'une lutte acharnée s'est déroulée là. Son propre calme permet d'en mieux apercevoir le visage essentiel. Et à ce point de vue il y a, dans le livre de Robert Aron, une multitude de points qui appellent la méditation. Nous n'en citerons bien sûr que quelques-uns.

Le 6 juin donc, le débarquement anglo-américain a lieu sur les côtes normandes. Presqu'immédiatement une tête de pont est créée autour de Bayeux qui fait ainsi figure de capitale des « Territoires libérés ». Ce n'est rien et pourtant l'on peut dire que là, du 6 au 24 juin, tout s'est joué, toutes les forces se sont mises en places qui allaient donner leur visage aux années à venir.

Car *la guerre civile était évitable*. C'est sans doute là le point capital — et le point tragique — que l'ouvrage met en évidence. (Au reste dans une large mesure à l'insu de l'au-

teur). Il n'était donc pas vrai que la coupure de la France, en deux familles non pas irréconciliables mais, ce qui à certains égards est pire, aux héritages de gloire, de souffrances, d'amitiés différents, il n'était donc pas vrai que cette coupure avait été fatale. Mais cette coupure un homme l'a voulue, passionnément, méthodiquement, de toute son énergie. Et cet homme c'est De Gaulle.

Robert Aron rapporte cette anecdote. Maurice Schumann, débarqué dans la tête de pont, rend visite au maire de Ver-sur-Mer qui lui a été signalé comme un sympathisant de la cause alliée. Il aperçoit au-dessus de son bureau un grand portrait du Maréchal Pétain. « C'est qu'à la campagne, lui explique Monsieur le Maire, quand on ne l'avait pas, on passait pour un collaborateur ». Ainsi, il n'y a aucun fossé irrémédiable entre des Français qui ont pu comprendre différemment leur devoir.

Le sous-préfet de Bayeux nommé par Vichy, Pierre Rochat, jeune administrateur, fait preuve d'une attitude irréprochable à laquelle tous rendent hommage. Il ne fait d'ailleurs en cela que suivre les instructions de son gouvernement qui sont d'assurer partout la transition dans l'ordre en veillant à la protection des personnes. Aron cite à cet égard le très beau mot de Pierre Laval à ses préfets et sous-préfets : « La collaboration, c'est mon affaire. Vous n'avez pas à collaborer. Ne vous mêlez pas de politique ».

Tout se passait dans l'ordre. Mais De Gaulle ne l'a pas voulu. Il faut voir son opiniâtreté à provoquer la rupture, à mettre partout en place des hommes dont la seule compétence est l'allégeance à sa personne. Tant d'entêtement à créer deux catégories de Français, à seule fin de dresser son mythe personnel rend la lecture de ces pages hallucinante.

Lorsqu'il dresse le tableau politique de la France du 6 juin 1944, Robert Aron note l'estime chaleureuse qui entourait encore la personne du Maréchal Pétain. Mais, ajoute-t-il, l'institution gouvernementale qu'il couronnait avait perdu toute signification politique. Ce qu'il oublie de dire, c'est que le « gaullisme », dont il mentionne la marée montante, n'a guère davantage de cohérence politique. Etre « gaulliste » en 1944, c'est pour l'immense majorité, la quasi totalité de ceux qui revendiquent cette étiquette, souhaiter la fin de la guerre et la victoire des Alliés sans être communistes. Ce n'est nullement se soucier d'un personnage et d'un programme que personne ne connaît. Dire, comme le fait alors De Gaulle à un interlocuteur réticent : « Vous n'êtes pas gaulliste, mais toute la France l'est », ce n'est que donner un signe de plus du délire qui s'installe.

Plus tard, lorsqu'en juillet, De Gaulle se rendra à Washington à l'invitation de Roosevelt, il se montrera tout à fait

charmé des grâces du Président américain. Mais celui-ci, lorsque huit jours plus tard il enverra à Churchill le compte rendu personnel de ces entretiens, notera magnifiquement et lapidairement, dans un contraste irrésistible, son impression du général : « Je pense qu'il est essentiellement égoïste! »

Tout le livre foisonne ainsi de détails intéressants qui conduisent à des réflexions graves. Robert Aron n'est pas le moins du monde romancier et son livre manque par là même un peu de cette résurrection des passions et des atmosphères qui font la vérité — horreur et grandeur mêlées — de cette époque déchirée. Sur ce point il y aura encore beaucoup à dire. Mais l'ouvrage de Robert Aron reste indispensable à qui demeure préoccupé de ces années tournantes.

Bernard VORGE.

UN AUTEUR OUBLIÉ.

FOUGERET DE MONBRON : « *MARGOT LA RAVAUDEUSE* » : (Editions *J.J. Pauvert*).

C'est une excellente idée d'avoir ajouté à *Margot la Ravaudeuse* une étude de M. Maurice Saillet sur Fougeret de Monbron, l'auteur de ce petit roman licencieux. Dans cette postface érudite, un peu trop minutieuse sans doute et où sont cités quelques documents d'un intérêt assez mince, M. Saillet a eu le grand mérite de faire sortir pour la première fois d'un oubli injuste ce grand bourgeois cosmopolite et libertin. On ne savait plus rien, ou presque, de cet auteur à qui étaient rituellement attribuées depuis un siècle et demi quelques œuvres érotiques mineures de ce XVIII[e] siècle qui en fut si friand et si fécond, si ce n'est qu'il était taciturne, sombre, « n'approuvait rien et médisait de tout le genre humain ».

Jean-Louis Fougeret de Monbron, né vers 1704 d'une très riche famille de Péronne, reçoit une éducation militaire de faveur puisqu'on retrouve sa trace aux gardes du corps, il est ensuite nommé valet de chambre ordinaire de Sa Majesté, emploi dont il est « renvoyé », comme l'indique une lettre de Berryer à Saint-Sauveur, commissaire du Roi pour le commerce de France, à Amsterdam. Son biographe préfère supposer qu'il se démet simplement, la mort de son père, en 1742, ayant fait de lui un homme riche, « pour se consacrer aux voyages et à la littérature ». Qu'importe, Monbron est libre, et plus encore qu'aux plaisirs, c'est à son *goût du malheur* qu'il va se laisser aller. Ce qui est singulier, en effet, chez ce misanthrope, chez ce moraliste amer qui « appelait indistinctement les bourgeois de Péronne l'excrément du gen-

re humain, et ceux des autres villes du royaume, une assemblée d'imbéciles », c'est qu'il ne peut se supporter, et que la compagnie de ses semblables lui est nécessaire. Ne restant pas en place, fuyant sans cesse les ennuis que lui valaient ses mauvais procédés et sa haine du genre humain, Monbron ne semblait guère avoir été heureux; il se venge à sa manière par son manque de civisme, son souci d'une liberté idéale, son refus des cadres nationaux, mais aussi en léguant sa fortune aux pauvres de la paroisse plutôt qu'à ses neveux...

Son goût des voyages, il le justifie évidemment par cette misanthropie: « J'ai remarqué que le seul moyen de se rendre la vie gracieuse dans le commerce des hommes, c'est d'effleurer leur connaissance, et de les quitter, pour ainsi dire, sur la bonne bouche ; car le dégoût est toujours la suite d'un approfondissement trop exact. Voilà l'avantage qu'ont les voyageurs ; ils passent d'une liaison à l'autre sans s'attacher à personne ; ils n'ont ni le temps de remarquer les défauts d'autrui, ni celui de laisser remarquer les leurs. Chacun leur paraît aimable ainsi qu'ils le paraissent à chacun ». Dans l'autobiographie qu'il publie en 1751, *le Cosmopolite, ou le Citoyen du Monde,* Fougeret de Monbron raconte ses courses à travers l'Europe, ses aventures galantes, ses rencontres avec des aventuriers de son espèce, comme le comte de Bonneval ou le comte de Caylus. Après un bref passage à Londres, il gagne Constantinople, totalement étranger au pittoresque, trouvant que la place de l'Hippodrome, à Byzance, n'est qu'un « assez beau marché aux vaches », séjourne ensuite au « pays de Papimanie », tente fortune à la cour de Frédéric le Grand d'où il est vite chassé. Peu après il est en Espagne, à Barcelone, où il rencontre une ancienne pensionnaire de la Carlier, illustre « matrone » parisienne de l'époque. Cette beauté est entretenue par un Commissaire du Saint-Office qui friponne tant qu'il peut ; « Lorsque nous savons quelqu'un en argent, nous lui faisons adroitement savoir qu'on l'accuse au Saint-Office de judaïser en secret. C'en est assez : coupable ou non, la frayeur le saisit, et nous en tirons tout ce que nous voulons ». Apprenant qu'une flotte anglaise s'apprête à gagner la Grande-Bretagne, et désireux de revoir Londres, il cherche à se faire aider par l'Ambassadeur de France : « Il me demanda si j'avais oublié que nous étions en guerre avec l'Angleterre. Je lui répondis que non ; mais que j'étais habitant du Monde et que je gardais une exacte neutralité entre les Puissances belligérantes. » Un bref séjour à la Bastille (à cause de *Margot la Ravaudeuse* justement, bien que ce petit récit n'ait pas encore été publié, on en connaissait l'existence et le Lieutenant de Police y supposait des attaques contre les bonnes mœurs et la religion), n'interrompt pas cette vie hasardeuse que Fougeret de Monbron partage entre Péronne, Londres et les Pays-Bas ; c'est

en 1760 qu'il meurt, en ne laissant que des mauvais souvenirs à ses contemporains.

Suivons M. Maurice Saillet dans les citations qu'il fait du *Cosmopolite* en reproduisant cette page amusante : « Je me trouvai un jour seul avec deux Religieuses dans le carosse de St... à B... L'une était une vieille ratatinée presque aveugle, qui gromelait ses Agnus, et roupillait alternativement, l'autre un Tendron de dix-huit ou vingt ans, d'une figure charmante, et douée de tous les appats dont les Nonains sont d'ordinaire pourvues, c'est-à-dire qu'elle avait un teint frais et reposé, mêlé de roses et de lys, ni trop ni trop peu d'embonpoint ; les plus beaux yeux du monde, d'où s'échappaient les regards les plus vifs et les plus ardens malgré les efforts qu'elle faisait pour les rendre modestes ; ajoutez à cela deux globes jumeaux qui semblaient, par de continuels mouvements, vouloir se révolter contre la guimpe qui les resserrait... Nous avions été obligés de baisser les cuirs des portières pour nous garantir de la pluie et du vent. L'obscurité me rendit téméraire. Je feignis d'avoir laissé tomber un gant ; et en faisant semblant de le chercher, j'aventurai une main sous la robe de cette aimable enfant. Il lui prit alors un tressaillement qui m'annonça que je pouvais tout oser... » Et la suite montre bien que Fougeret de Monbron, dont l'œuvre est d'ailleurs remplie de moines débauchés, n'avait pas tort de parler « des feux dévorans que recèle la Robe monacale »...

Si l'on cherche un Monbron moins vaniteux et moins futile c'est dans « *Préservatif contre l'Anglomanie* » qu'il faut le chercher : exilé volontaire, par haine de ses compatriotes, il s'aperçoit vite que les étrangers, dont il attendait beaucoup, ne valent pas mieux, que leur sentiment national est aussi ombrageux. Il veut s'opposer aux bilieux enthousiastes qui vantent avec excès la Grande-Bretagne et ses habitants, à cette manie de tout admirer dès que la frontière est passée et qui a peut-être été pour lui une naïveté de jeunesse. Aujourd'hui encore, sa description du caractère anglais garde toute sa vigueur : « Quoiqu'il n'y ait point de Peuple qui voiage autant que les Anglais, il n'y en a pas de moins instruit des coutumes et des mœurs étrangères. La raison de cela c'est qu'ils ne fraient communément qu'avec les gens de leur Nation, et que l'Angleterre et Londres les suivent, pour ainsi dire, partout où ils vont. Aveuglément préoccupés contre ceux qui n'ont pas le bonheur d'être nés dans la Grande-Bretagne, ils se regardent comme une espèce intermédiaire entre les Héros et les Dieux, et croiraient déroger à la Noblesse de leur être, s'ils se prêtaient au commerce des Etrangers. Aussi, à quoi cette orgueilleuse et ridicule manie les réduit-elle ? A boire mélancoliquement entre eux les trois-quarts du jour, à fréquenter sans goût les spectacles, et se réjouir avec flegme dans quelque Sérail public... Ce qui doit

étonner, c'est de les entendre faire le Procès à tous les Peuples de l'Europe d'un ton plus positif que s'ils les avaient sérieusement étudiés ». Fougeret de Monbron ne reconnaissait *à ces gens-là* qu'un seul avantage, celui d'avoir d'excellents chevaux, de très bons chiens et ne posséder ni moines, ni loups !

Margot la Ravaudeuse est un récit fort leste qui se lit avec agrément et qui n'intéressera pas seulement les amateurs de cette littérature qui se vendait autrefois « sous le manteau » et qu'on trouve aujourd'hui un peu partout. Monbron sait écrire, il fait parler Margot avec une rare pertinence et et avec une certaine civilité : le résultat est un tableau très vivant du monde de la galanterie parisienne et une étonnante galerie de portraits, ceux des clients. Margot, chemin faisant, montre son bon goût pour ce qui est de la littérature, elle aime Marivaux et Montesquieu, se moque de quelques auteurs à succès et déplore l'immoralité du monde littéraire : « Combien ais-je vu de faux célèbres dans Paris, dont on n'aurait jamais parlé sans la protection de quelqu'important de la Cour ou de quelque Catin en crédit ». Evidemment, elle nous informe qu'elle écrit ses mémoires pour rendre service « aux jeunes gens qui entrent dans le monde », pour leur enseigner « le manège artificieux des Catins, et le danger évident qu'il y a de les fréquenter ». Margot manquerait gravement à ce genre de récit si elle ne défendait pas sa profession, elle le fait moralement : « Franchement, c'est aux hommes et non pas à nous, qu'il faut reprocher notre insolence et nos grands airs : ce sont eux qui nous tournent la tête par leurs lâches soumissions, leurs flatteries et leurs fadeurs... ».

J.-P. BONNAFOUS.

Soyons reconnaissants de cette découverte à M. Maurice Saillet qui a pris place depuis longtemps dans cette singulière famille des érudits non-universitaires, des érudits pour le plaisir, où s'illustrèrent Apollinaire et Fernand Fleuret. Nous lui devons déjà un « Saint-John-Perse, poète de gloire », une étude sur « les inventeurs de Maldoror » et les fameux « Billets doux de Justin Saget ».

LE GOLFE PERSIQUE, par J.J. BERREBY (*Payot*, éditeur).

Il n'existait pas, en France, d'ouvrage moderne valable sur un des coins du monde les plus agités et les moins connus. M. J.J. Berreby a mis fin à cette lacune. *Le Golfe Persique*, joint à son livre précédent *La péninsule arabique*, donne un excellent panorama du Moyen-Orient.

L'auteur tire du fatras de la légende et de la propagande cette série de pays ignorés — des Français — qui borde le Golfe Persique. Des pays, dirons-nous, qui, sans la fièvre et grâce à la richesse des ressources pétrolières, ont passés directement pour certains, de l'âge biblique à celui de la climatisation. Peut-être un drame en puissance, car, comme le fait remarquer Berreby, lorsque les étrangers auront pompé tout le pétrole, ils partiront. Alors, les Musulmans, insouciants de l'avenir, se trouveront replongés dans leur misère atavique. L'ère du pétrole ne laissera que des vestiges... comme ceux de Babylone.

De cet ouvrage très documenté le lecteur tirera plusieurs leçons et maints renseignements. Il verra comment, depuis presque deux siècles, les Anglais « couvent », policent, organisent ce coin du monde dont ils ne parlèrent presque jamais sans doute pour éviter d'attirer l'attention. L'empire britannique a édifié sa fortune nationale sur cette mer chaude, d'abord route de la soie et des épices, puis réservoir de pétrole. Même si l'on ne partage pas les thèses des marchands de Londres, on est obligé de tirer son chapeau devant cette volonté tenace et suivie qui allie étroitement l'action gouvernementale et le profit des grands négociants anglais. Malgré les vicissitudes modernes, Londres s'accroche désespérément à ce golfe Persique devenu la base de la solidité du sterling. Après la lecture de ces pages, on comprend mieux que le Golfe Persique est une question de vie ou de mort pour l'empire britannique et la cause future du troisième conflit mondial, la Perse étant convoitée, depuis Pierre-le-Grand, par l'U.R.S.S...

Les Anglais ont évincé les Portugais, les Hollandais, les Français, des grandes routes du commerce Orient-Occident. A leur tour, ils subissent l'assaut des Américains et l'offensive, moins apparente, des Soviétiques. Le bassin est réputé le plus grand réservoir de pétrole du monde ! L'Histoire n'est donc pas terminée.

Avec beaucoup de lucidité et de bon sens, M. J.J. Berreby exprime des avis qui n esont pas utopiques, mais qui reposent sur la connaissance des autochtones. L'ouvrage est ainsi très correct, car son réalisme ne cède pas au mirage des milliards, plus ou moins momentanés, à coup sûr fomentateurs de troubles en des pays qui importent 90 % de leurs « besoins ». Un excellent livre à méditer.

P. F.

DOCUMENTS

Essai sur un projet de la réforme de la Sécurité Sociale

AVANT-PROPOS

La plupart de ceux qui consentiront à lire ces lignes, trouveront peut-être fantaisistes ou exagérés les chiffres, les critiques ou les conclusions qui y sont contenus. Qu'ils se rassurent. Je n'ai rien avancé à la légère ou au hasard et surtout sans m'être assuré à l'avance de l'exactitude de ce que j'ai pu confier à ma plume.

Les chiffres et les renseignements fournis sont parfaitement contrôlables et si le lecteur veut en être convaincu et parfaitement édifié je lui conseille de se reporter aux sources auxquelles j'ai largement puisé avec l'autorisation de leurs auteurs.

D'abord à l'article de notre Confrère le Docteur Valingot, paru dans le numéro du « Concours Médical » du 24 juin 1950; à l'article de M. Firmin Baconnier paru dans le numéro de janvier 1956 des « Libertés Françaises » à l'article sévère paru dans le numéro de juillet 1957 de la « Revue de Paris » sous la signature de M. Pellenc, Sénateur Rapporteur général du Budget ; à celui de M. Claude Leclercq, Député paru dans le numéro du 15 décembre 1957 de la « Revue Politique des Idées et des Institutions » ; à la petite brochure « Voici les faits » n° 34 du mois de juin 1959 éditée par « l'Association de la Libre Entreprise » ; enfin au « Journal Officiel » lui-même.

Et puis, comme j'allais mettre un point final à cette étude, j'ai pu, par hasard, prendre connaissance du Rapport de la Cour des Comptes pour l'année 1955-1956. Les sévères critiques qui y sont formulées, critiques dont nous avons reproduit quelques passages ne font que confirmer et renforcer celles que nous avons étalées tout au long de ces pages.

Projet de réforme de la Sécurité sociale

Parmi les institutions et organisations diverses qui ont été fondées au lendemain de la libération, la Sécurité Sociale compte parmi celles qui ont fait couler le plus d'encre. Vivement critiquée par la quasi-totalité des usagers, il faut bien maintenant reconnaître, après un recul de près de 14 ans, que cette énorme machine n'est parvenue en aucune façon à atteindre le but que le législateur lui avait implicitement désigné.

Créée par l'Assemblée dite Constituante de 1945, en application de plusieurs ordonnances successives et en particulier à la suite de celles des 4 et 19 octobre 1945, (sans qu'au préalable le corps médical, qui me paraît cependant parfaitement qualifié en la matière, ait été consulté), son article 1er précise qu'elle est destinée à :
« garantir les travailleurs et leurs familles contre les ris-
« que de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer
« leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et
« de famille qu'ils supportent ».

Ainsi donc dans l'esprit même du Législateur son but devait être :

1° — De couvrir en tout ou en partie les dépenses obligatoirement engagées par les travailleurs à l'occasion des aléas de l'existence : maladie, accident, maternité, vieillesse ; dépenses comprenant honoraires médicaux et frais pharmaceutiques.
2° — De couvrir en tout ou en partie le manque à gagner provenant des journées de travail perdues à l'occasion des maladies, accidents, maternités
3° — De couvrir les risques d'accident du travail pour les salariés.
4° — D'attribuer des sur-salaires correspondant aux charges de famille.
5° — D'assurer une retraite décente aux vieux travailleurs.

Examinons donc, à la lumière des faits si ces divers buts ont été pratiquement et correctement atteints.

Les nombreuses critiques, trop souvent justifiées et journellement formulées par les usagers, suffisent amplement à démontrer qu'il n'en a rien été. Le remboursement des honoraires médicaux et celui des frais pharmaceutiques est notoirement insuffisant. Quant aux allocations d'invalidité et aux pensions de vieillesse il est permis de dire que sauf pour les régimes spéciaux, elles constituent plutôt une aumône ne représentant même pas le minimum vital, qu'une décente pension de retraite.

Aussi, tout le monde est-il aujourd'hui d'accord pour reconnaître la nécessité d'une refonte totale et complète de cette énorme institution. Mais, pour reconstruire sur de nouvelles bases et surtout sur des bases solides il convient avant tout de rechercher les raisons de son insuccès afin de ne pas retomber dans les mêmes erreurs.

Dans les pages qui suivent, je me suis donc appliqué, avant toute chose, à essayer de découvrir les causes premières et profondes, parfois évidentes, parfois connues, souvent ignorées et trop souvent même sciemment et soigneusement cachées qui se trouvent à l'origine de cet échec. Ce n'est évidemment qu'à la condition de découvrir l'étiologie d'une maladie que l'on aura des chances de pouvoir la guérir. Un diagnostic précis est à la base de toute thérapeutique.

HISTORIQUE ET GENERALITES

En réalité, le mérite de l'idée directrice qui a présidé à l'édification de la Sécurité Sociale ne revient nullement au Législateur ou aux Législateurs qui, en 1945, en ont posé les bases. Ceux-ci n'ont fait en somme que synthétiser avec plus ou moins de bonheur dans un organisme unique, les divers systèmes d'entr'aide mis au point depuis déjà longtemps par des organisations sociales ou par des mutuelles qui fonctionnaient généralement à la satisfaction de tous.

Car la solidarité humaine n'a jamais été un vain mot. Elle a su se manifester au cours des siècles passés sous des formes différentes mais toujours essentiellement humaines. Et dans cet élan de solidarité il faut bien reconnaître que la Chrétienté a joué un rôle de premier plan. N'est-ce pas en effet cette notion essentiellement chrétienne de charité qui a imprégné toutes les nombreuses et diverses organisations sociales qui se sont édifiées à travers cette époque troublée du Moyen-âge sous le mode le plus souvent Corporatf ?

Certes ces ébauches de caisses d'Assurances Corporatives, n'avaient pas la prétention de couvrir tous les risques et les divers aléa auxquels les humains sont exposés tout au long de leur existance. Leurs prétentions étaient plus modestes. Elles n'avaient en vue que de soulager les misères, de venir en aide aux humbles, aux infirmes, aux désavantagés par le sort. Mais ces puissantes organisations avaient au moins l'avantage de reconnaître à l'ouvrier qualifié et classé comme tel la possession d'un des biens les plus importants qui soit pour lui au monde ; j'ai nommé la propriété du métier. Cette notion essentielle intégrait en quelque sorte le travailleur dans la grande famille corporative ; il partageait ses joies et ses peines, il prenait à sa charge une part des responsabilités et contribuait ainsi par la qualité de son travail soit à la prospérité, soit à la décadence de l'entreprise. Cette notion essentiellement humaine et sociale a disparu de nos jours ; et peut être faudra-t-il la reprendre car elle avait au moins l'avantage de mettre l'ouvrier à l'abri du lock-out.

On conçoit facilement que les richesses amassées et lentement accumulées par ces puissantes organisations aient tenté les Législateurs en mal d'argent de 1791. Déjà dépossédées dans la nuit du 4 août des privilèges qui leur avaient été accordés par la Royauté, elles allaient être dissoutes par la loi dite *Le Chapelier* des 2 et 17 mars 1791 sous le fallacieux prétexte que : la réunion de citoyens de même état, de même profession ou ayant des prétendus intérêts communs, était « inconstitu-

tionnelle, attentatoire à la liberté individuelle et à la Déclaration des Droits de l'Homme »

Ainsi, au nom même des grands principes révolutionnaires de Liberté, d'Egalité, de Fraternité, le Législateur venait de mettre hors la loi cet esprit d'entr'aide et de solidarité humaine. Il rejetait ce sentiment communautaire (plus profond que la notion vague de fraternité) sentiment qui avait fortement et profondément imprégné les esprits sous l'ancien Régime et qui était parvenu à faire admettre la nécessité de liens indispensables entre patrons et ouvriers. Sans doute était-il loin de se douter que sous prétexte d'assurer la liberté du travail, son geste allait avoir de funestes conséquences pour la classe ouvrière.

Dès lors, abandonné à son propre sort, sans appui moral ou matériel, ne pouvant désormais s'unir à ses semblables pour une lutte commune (puisqu'au nom même de la Liberté la loi le lui interdisait), le travailleur allait se trouver seul et désarmé devant les aléa de l'existence. En un mot la loi *Le Chapelier* venait de le transformer en prolétaire.

La situation ainsi créée allait pour lui se révéler d'autant plus tragique qu'en raison des progrès considérables qui venaient d'être réalisés dans le domaine de la physique et de la mécanique, les conditions ancestrales du travail à la main allaient être modifiées de fond en comble. C'est vers cette époque en effet, que, grâce au machinisme, ont commencé à se fonder les puissantes sociétés anonymes qui ont bouleversé non seulement les conditions du travail, mais encore l'économie toute entière. Qu'allait donc pouvoir faire l'ouvrier seul et sans appui, dans une lutte s'avérant inégale contre un patronat puissamment organisé ? Et c'est ainsi que tout au long du XIXe siècle la classe ouvrière a été obligée de soutenir une lutte opiniâtre contre un patronat riche imprégné de l'individualisme révolutionnaire et contre ces puissantes sociétés anonymes, afin de reconquérir petit à petit les droits et privilèges que l'ancien régime lui avait reconnus et accordés.

C'est surtout au lendemain de la Révolution de 1848 que ce mouvement revendicatif a pris de l'importance. Mais ses efforts ont été longs à porter des fruits. Ce n'est en effet qu'au cours de l'avant-dernière année du XIXe siècle, en cette année 1898 que ce mouvement revendicatif a fini par aboutir à la promulgation des deux lois essentielles qui peuvent être considérées comme les bases fondamentales de toutes les organisations ou œuvres sociales actuelles.

1° — La loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail.
2° — La loi du 1er avril 1898, sur la Mutualité.

La première écartant la responsabilité ouvrière dans l'accident pose comme principe que celui-ci doit être considéré comme un risque attaché à l'exercice de la profession ou du métier. La réparation du préjudice causé incombera désormais en totalité à l'employeur en dehors de toute notion de responsabilité ou faute commise par l'ouvrier. Dès lors l'indemnisation devra être totale pour les frais médicaux et pharmaceutiques et partielle seulement pour les journées de travail perdues.

Dès la promulgation de cette Loi la plupart des Compagnies d'Assurances n'ont pas tardé à mettre sur pied un système de garantie permettant aux employeurs de s'assurer contre les accidents pouvant atteindre leur personnel. Les Compagnies se substituaient ainsi aux employeurs pour le règlement des honoraires médicaux, des frais pharmaceutiques et même pour celui des litiges pouvant être éventuellement portés devant les Tribunaux. Cette substitution dans le règlement des honoraires médicaux au titre des accidents du travail par personne interposée se trouve à l'origine du tiers payant.

La seconde complétée par les lois du 15 août 1923, du 28 décembre 1927 et du 10 mars 1928 constitue en quelque sorte la charte de la Mutualité. Elle permet la constitution des sociétés de Secours Mutuels et d'Association de Prévoyance ayant pour objet d'assurer à leurs participants et à leurs familles des secours en cas de maladie, de blessure, d'infirmité ou de chômage ; de leur constituer des retraites, des assurances ; de pourvoir à leurs funérailles, de donner des secours aux ascendants, conjoint, orphelins, de créer des cours professionnels, des offices gratuits de placement.

Certes un grand pas venait d'être fait ; mais l'adhésion à l'une quelconque de ces sociétés n'avait aucun caractère obligatoire ; ce qui limitait leurs ressources et leurs effets.

Ce second pas a été franchi par les lois du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930 qui ont mis sur pied le système obligatoire des Assurances Sociales. Mais une distinction était cependant maintenue entre le risque professionnel tenant à l'exercice même du métier (risque pouvant être couvert comme nous l'avons vu par l'intermédiaire des Compagnies d'Assurances) et le risque dit social qui tient aux conditions générales de la vie en société et de la situation spéciale des salariés.

Etaient obligatoirement affiliés aux Caisses d'Assurances Sociales tous les salariés des deux sexes dont la rémunération totale annuelle ne dépassait pas 18.000 francs. Ce chiffre limite était augmenté de 2.000 francs par enfant à partir du deuxième à la charge de l'assuré. Il était diminué de 3.000 francs pour les salariés n'ayant pas d'enfant à charge. Pouvaient être admis, dans les mêmes limites, mais à titre facultatif les travailleurs indépendants.

Les ressources de ces diverses Caisses d'Assurances étaient constituées par un versement égal à 10 % du montant global des salaires jusqu'à concurrence du maximum de 15.000 frs. La charge en était répartie par moitié entre l'employeur et le salarié. L'Etat devait également fournir une contribution qui ne devait pas dépasser le total des dépenses qu'il assumait alors, soit au titre de la Loi de 1910 sur les retraites ouvrières, soit au titre de l'Assistance Publique. Ces fonds étaient recueillis par des Caisses jouissant de l'autonomie administrative et financière et organisées selon les principes de la loi de 1898 sur la Mutualité.

La loi garantissait aux assurés et à leurs familles, les soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques pendant 6 mois; elle accordait en outre aux assurés malades une indemnité

journalière égale au demi-salaire pendant le même temps. La maternité était l'objet de prestations analogues. Enfin elle assurait aux invalides et aux vieillards, une pension qui ne pouvait être inférieure à 40 % du salaire normal.

En marge des Caisses d'Assurances Sociales avaient été créées les Caisses d'Allocations Familiales, destinées à compléter les salaires et les indemnités de cherté de vie de manière à tenir compte des charges de famille supportées par les travailleurs.

ORGANISATION GENERALE DE LA SECURITE SOCIALE.

Ainsi donc, les Législateurs qui, en 1945, ont procédé à l'édification de ce puissant organisme ne peuvent en aucune façon s'attribuer vis-à-vis de la classe ouvrière la primauté d'avoir mis sur pied un système de prévention médico-sociale. Ils n'ont fait que grouper dans un organisme unique les divers systèmes de garantie déjà mis au point par des mutuelles, par les Caisses d'Assurances, maladie, invalidité, vieillesse et par les Compagnies d'Assurances privées en ce qui concerne les risques professionnels.

Après avoir absorbé et dépouillé tous ces multiples et richissismes organismes, la Sécurité Sociale s'est révélée pleine d'ambitions « Vaste Trust, disposant de capitaux énormes, « elle prétendait régenter au nom des salariés toute l'organi- « sation sanitaire du Pays, imposer à tout le monde la méde- « cine de son goût, domestiquer le Corps Médical pour lequel, « dans ses présomptueuses folies elle affichait le plus profond « mépris. Dans le domaine social elle se vantait de procéder « à la redistribution des fortunes ». (1) C'était là un programme révolutionnaire. Pour s'en persuader, nous dit le Dr Luzuy (2) dans une étude qu'il a fait paraître dans le numéro de juin 1958 du « Val de Loire », il suffit de se rappeler que la commission qui a rédigé les ordonnances d'octobre 1945 était en majorité marxiste. MM. Gazier, Bloch-Laroque et Netter qui en faisaient partie ne se cachaient pas pour dire que leur loi serait une énorme machine de guerre destinée à pomper la société capitaliste au profit d'un Etat Providence qui redistribuerait les richesses au Prolétariat opprimé.

Pour mettre en application ce vaste programme, elle a prétendu vouloir faire du neuf, de l'inédit ; en un mot faire table rase du passé. Mais, si elle a cru pouvoir se passer des enseignements antérieurs ce n'était pas seulement pour pouvoir s'attribuer le mérite et la primauté de l'édification d'une telle organisation médico-sociale, mais encore et surtout pour pouvoir se libérer de certaines obligations, de certaines contraintes et de certaines tutelles gênantes ; en un mot pour se mettre à l'abri de contrôles efficaces et effectifs.

C'est ce que met en évidence M. Pellenc, Sénateur Rapporteur général du Budget dans un article qu'il a fait paraître dans la Revue de Paris de juillet 1957.

---

(1) Dr Valingot. — Le Concours Médical du 24-6-1950.
(2) Luzuy. — Le Val de Loire, juin 1958. Le présent et l'avenir de la Sécurité Sociale.

« Après avoir affirmé de grands principes, dit-il, il semble « que la préoccupation majeure des promoteurs de nos insti- « tutions sociales, fut, en batissant du neuf de créer un do- « maine réservé soustrait à peu près complètement à l'auto- « rité des Pouvoirs Publics traditionnels ».

Ceux-ci, quoique ne méritant pas toujours de bénéficier d'une confiance sans limite, obligent néanmoins au respect d'un minimum de règles sans doute génantes. Leur gestion, en particulier donne lieu à un contrôle parlementaire et à des discussions qui peuvent appeler l'attention de l'opinion sur les anomalies, les erreurs et les faiblesses. (1).

Actuellement, plus de douze millions d'assujettis sont obligatoirement immatriculés dans ses diverses caisses. Dans ce total, figurent un peu plus de 9 millions de salariés de l'industrie et du commerce inscrits au Régime général et quelques trois millions de privilégiés — fonctionnaires, employés des entreprises nationalisées, E.D.F., G.D.F., S.N.C.F., Houillères bénéficiant des avantages des Régimes spéciaux.

Remarquons, en passant, que les dépenses globales de ces régimes sont nettement plus élevées que celles du régime général, bien qu'ils comptent trois fois moins de bénéficiaires.

En comptant les conjoints et les personnes à charge des assujettis, on arrive à un total général de près de 25 millions de bénéficiaires.

Et cependant ne sont pas compris dans ces chiffres des travailleurs pour lesquels la Sécurité Sociale aurait dû manifester toute sa sollicitude. Les ouvriers agricoles par exemple qui représentent indéniablement une des fractions les plus laborieuses, les plus utiles à notre existence et les plus déshéritées de la population en sont exclus. Ne mériteraient-ils pas cependant d'être traités sur pied d'égalité avec les travailleurs de l'industrie ?.

Il en est de même des artisans et des commerçants. Ne doivent-ils pas être eux aussi protégés contre les aléa de l'existence ?. Toute cette catégorie de travailleurs ne serait-elle donc pas digne de profiter des avantages largement accordés aux travailleurs étrangers qui viennent travailler dans nos entreprises ?. Seraient-ils par hasard considérés par la Sécurité Sociale comme des Français de deuxième zone ?. A priori on serait tenté de le croire.

Selon l'annuaire des statistiques de la France pour l'année 1954, une Caisse Nationale de Sécurité Sociale, 122 Caisses primaires, 16 Caisses Régionales, 16 Caisses d'Assurances Vieillesse, 114 Caisses d'Allocations Familiales, forment les différentes branches de cette gigantesque entreprise nécessaires au fonctionnement des divers services qu'elle a prévus.

— *Service des Assurances maladies ;*
— *Service des Assurances Accident du Travail ;*
— *Service de Retraite Vieillesse ;*
— *Service des Allocations pour charge de Famille.*

---

(1) Pellenc. — La Revue de Paris de Juillet 1957. Les déréglements du Secteur social de l'Etat.

Bien entendu pour faire fonctionner cette imposante machine, il a fallu recruter une armée d'environ 60.000 fonctionnaires dont le tableau ci-contre nous donne le détail pour 1956. Le recrutement de cet important personnel a été effectué la plupart du temps à la légère, beaucoup plus avec le souci de tenir compte de l'étiquette politique des candidats qu'avec celui de tenir compte de leur compétence. « Aussi beaucoup « d'entre eux ont-ils été admis sans posséder la moindre no- « tions administrative et certains même ne sont dotés que « d'un bien maigre bagage intellectuel. La conséquence de ces « errements c'est que la gestion des caisses se présente d'une « façon fort dispendieuse puisqu'elle est confiée à un person- « nel irresponsable pratiquement incontrôlable et dont la « compétence est souvent plus que douteuse ». (1)

Cela n'empêche pas ces employés d'être grassement payés, car la Sécurité Sociale se targue d'être pour son personnel à l'avant-garde du progrès social. « Cela se traduit par des « émoluments assez confortables qui ne préteraient pas eux- « mêmes à trop de critiques en ce qui concerne les grades « auxquels ils correspondent s'il n'y avait dans l'attribution « de ces grades un surclassement généralisé entraînant une « véritable avalanche de Directeurs, Directeurs adjoints, Sous- « Directeurs, Chefs de division, Chefs de services, etc... que « l'on aurait le plus souvent bien du mal à justifier ». (2)

(1) Pellenc. — Revue de Paris, juillet 1957.
(2) Pellenc. — Loc. Cit.

Effectifs des Agents des Caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales au 31-12-56

DESIGNATION	SERVICES ADMINISTRATIFS								SERVICES SOCIAUX (1)			
	Personnel de Direction.	Agent des cadres (2)	Agents de Maîtrise.	Employés.	Personnel de Service.	Auxiliaires.	TOTAL	Personnel à temps partiel.	Personnel Technique.	Agents administratifs.	TOTAL	Personnel à temps partiel.
Caisses Primaires	439	2.855	1.474	18.488	445	628	24.329	1.050	762	1.991	2.753	129
Caisses Régionales	71	434	282	2.234	176	100	3.347	30	(3) 2203	1.127	3.330	86
Caisses Vieillesse	63	632	550	5.280	111	185	6.821	57	«	«	«	«
Caisses d'Alloc. Familiales	334	1.671	1.064	7.849	171	268	11.357	553	1133	1.479	2.612	255
Unions de Recouvrements	21	477	178	1.247	48	18	1.989	15	«	«	«	«
TOTAL	928	6.119	3.548	35.098	951	1.199	47.843	1.703	4098	4.597	8.695	470

(1) Action sanitaire et sociale, contrôle médical, prévention des accidents du travail.
(2) Y compris les contrôleurs d'employeurs.
(3) 946 Médecins conseils. 120 Chirurgiens-Dentistes conseils, 45 Auxiliaires médicaux. 866 Assistantes sociales, 49 Ingénieurs conseils

2° Les dépenses administratives pour l'année 1955 se sont établies comme suit :

- Caisses primaires de Sécurité Sociale .... 23.393 millions
- Unions pour le recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales...... 2.301
- Caisses régionales de Sécurité Sociale.......... 3.279
- Caisses régionales d'Assurances vieillesse des travailleurs salariés 6.115
- Caisses d'Allocations familiales 11.205

TOTAL............... 46.293 millions

Il est précisé que les rémunérations du personnel des services sociaux ne sont pas comprises dans les dépenses ci-dessus.

(Extrait de la réponse de M. le Ministre des Affaires Sociales à M. Helluin, député, A.N., 22 janvier 1957).

« Les traitements de base se complètent d'un treizième et « même d'un quatorzième mois, libéralité à laquelle pour « qu'elle soit moins choquante on a donné le qualificatif de « prime d'assiduité. Ajoutons qu'il existe une prime de ren- « dement dont la particularité est d'être fixe pour tous les « agents (ce qui paraît pour le moins assez surprenant) plus, « pour certains d'entre eux, en contact avec le public une « prime de 4 % appelée pendant quelque temps prime d'affa- bilité et que l'on appelle maintenant prime de guichet ». (1)

De ces abus criards résultent des injustices flagrantes dont je me bornerai à citer un exemple. Après avoir ainsi touché pendant 30 ans des émoluments confortables, bénéficié de congés payés, et de primes qui échappent aux griffes du fisc, les médecins contrôleurs de la Sécurité Sociale sont pourvus d'une retraite de 150.000 francs par mois, alors qu'un médecin de campagne dons la responsabilité est toute autre et qui aura peiné jour et nuit tout au long de sa pénible carrière, pourra prétendre obtenir à partir de 65 ans, une pension de 31.000 francs par mois — je dis bien Trente et Un Mille francs — à la condition qu'il ait versé pendant 35 ans la somme annuelle de 80.000 Francs à la Caisse Autonome des Médecins français et que son conjoint soit âgé de plus de 65 ans !...

La Direction de chacune de ces Caisses est confiée à un conseil d'administration élu par les usagers. Mais, les faits ont largement démontré qu'à la faveur des élections ce sont les grandes Centrales syndicales qui se sont emparées des postes de commande. Inutile d'ajouter que ces élus sont beaucoup plus soucieux d'effectuer une active propagande en faveur de leurs partis que de s'occuper des besoins des cotisants ; ce qui devrait constituer cependant le principal de leurs soucis.

Et c'est ainsi que la Sécurité Sociale est parvenue à se transformer en organisme politico-social, alors que, par essence même, elle aurait dû être à l'abri de toute préoccupation doctrinale. « Et même, il n'est pas sans exemple que ces organismes, financés par l'argent de tous, mettent les moyens dont ils disposent au service de la propagande d'un parti ». (1)

Ce vice profond que l'on découvre à la base même d'un tel organisme explique bien des choses et des anomalies. Dès lors, quand on le connaît il n'y a plus lieu de s'étonner de voir trop souvent le favoritisme le disputer à l'arbitraire, la fantaisie au désordre, la maladresse à l'incapacité, et ceci évidemment non sans dommage pour les caisses qui, en définitive, en font les frais. (2)

FINANCEMENT ET ADMINISTRATION.

Bien entendu ce monstre pléthorique a besoin d'être substanciellement nourri car son appétit s'avère particulièrement insatiable. Son budget est alimenté grâce à un prélèvement sur les salaires des assujettis, prélèvement qui représente une moyenne de 34 % dont :

---

(1) Pellenc : Revue de Paris, juillet 1957.
(2) Pellenc. — Loc. Cit.

— 16 % pour les Assurances sociales et allocations vieillesse;
— 4 % pour les Accidents du travail ;
— 14 % pour le Régime des Allocations Familiales.
Sur ce total, 6 % sont à la charge des salariés et **28 % à** la charge des entreprises.

Cette sorte d'impôt indirect savamment camouflé pour les besoins de la cause n'a fait que croître d'année en année. De 10 % en 1930 (au temps des Assurances Sociales), il est successivement passé à 28,40 % en 1946, 30,52 % en 1948, 31,62 % en 1950, 33,70 % en 1952, 34 % en 1954. Nul doute qu'au cours des années : 1955, 1956, 1957, 58 et 59 il n'ait largement dépassé ce chiffre.

Mais, avant de poursuivre cet exposé, une question nous vient immédiatement à l'esprit. Pourquoi donc le Législateur a-t-il prévu dans ce pourcentage une part patronale et une part ouvrière ? M. Claude Leclercq, député de la Seine nous en donne l'explication tout au long d'un article paru dans le numéro du 15-12-1957 de la « Revue Politique des Idées et des Institutions », article dont voici l'essentiel :

« Tout se passe sur le plan économique, dit-il, comme s'il « s'agissait d'une retenue à la source sur les salaires ouvriers. « En fait, les ouvriers ont perdu la libre utilisation de 28 % « de leurs salaires. Le résultat économique eut été le même « si le Législateur avait prévu une cotisation ouvrière de ce « montant ; et la Sécurité Sociale eut eu le même budget ».

« Si l'on n'a pas employé cette méthode d'alimentation, « poursuit M. Leclercq, il faut bien qu'il y ait une raison ou « plusieurs.

« En fait, il s'agit d'une opération psychologique fort intel- « ligente. Comme il faliait obtenir la dépossession ouvrière « (d'une telle somme) avec le consentement des salariés, on « a spéculé seur le pouvoir magique du mot « patronat » « comptant bien que l'ouvrier n'apercevrait jamais la réalité « économique. Et les promoteurs de la Sécurité Sociale ont « eu à cet égard largement satisfaction. Même l'inscription sur « les bulletins de paye du montant des cotisations patronales « n'a jamais réussi à convaincre l'ouvrier qu'il s'agissait de « sa propre rétribution. On a pu par ce biais élever progres- « sivement les cotisations sans une seule protestation : Bien « au contraire, le personnel se réjouissait de cette reprise sup- « plémentaire sur leurs « exploiteurs ». »

Ainsi, pour alimenter le budget de la Sécurité Sociale, les travailleurs se sont-ils vu privés de près des 3/10 de leurs salaires. Tout laisse supposer que si on leur avait laissé la liberté de verser une telle cotisation à l'une quelconque des nombreuses mutuelles déjà existantes ou de l'une quelconque des Compagnies d'Assurances ils en auraient retiré des avantages supérieurs. Mais cela, il convient de le cacher soigneusement à la classe ouvrière. Il faut au contraire l'entretenir dans la conviction qu'il ne peut pas y avoir de gestion plus équitable et plus économique que celle dirigée par les représentants des grandes Centrales Syndicales.

Et cependant, ces cotisations particulièrement lourdes réclamées au patronat et à la classe ouvrière, ne représentent qu'une partie des fonds collectés par l'ensemble des organismes officiels ou para officiels de Sécurité Sociale. Il convient de leur ajouter les sommes collectées au profit des Régimes spéciaux dont bénéficient les fonctionnaires et les agents des entreprises nationalisées. Et chacun sait aujourd'hui que le personnel de ces entreprises bénéficie de faveurs supplémentaires souvent scandaleuses. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette question.

Il convient donc d'ajouter ces nouvelles charges à celles déjà lourdes versées au Régime Général de la Sécurité Sociale. Sans compter, nous dit le sénateur Pellence, que les émoluments effectivement payés aux agents de ces entreprises peuvent, dans certains cas, par le jeu de primes, indemnités, etc... correspondre à l'attribution d'un treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix - septièmeme, et même dix - huitième mois supplémentaire. Or, comme ce sont précisément ces entreprises nationalisées : E.D.F., G.D.F., Houllières qui fournissent aux entreprises de transformation la quasi-totalité de cette matière première indispensable à toute activité professionnelle que constitue l'énergie, on est bien obligé d'inclure la valeur de ces nouveaux prélèvements dans le calcul des prix de revient des objets fabriqués.

Il est facile de comprendre que cette cascade de prélèvements successifs intéressant toutes les activités professionnelles, depuis l'obtention du produit élémentaire de base jusqu'à celle de l'objet livré au consommateur, ne manque pas de retentir lourdement sur les prix des vente. On peut dire qu'elle constitue un des éléments le plus important et même le facteur essentiel de la cherté de la vie. Et comme finalement tous ces prélèvements servent à alimenter les diverses Caisses de Sécurité Sociale officielles ou para officielles on est bien obligé de reconnaître qu'en dernière analyse « Tout Français qui achète quoi que ce soit cotise (sans s'en douter) à la Sécurité Sociale ». Il cotise d'autant plus qu'il achète davantage. (1)

Cette vérité a d'ailleurs été admise par M. Croizat, député communiste, ancien ministre du Travail et de la Sécurité Sociale en 1946. Voici ce qu'il a écrit dans la Préface des Cahiers Français d'Information du 1er décembre 1946 : « En dernière « analyse, précise-t-il, il est en effet incontestable que la charge (représentée par les cotisations versées à la Sécurité « Sociale) sera reportée sur les prix. Il en résulte que les tra- « vailleurs dont les salaires sont déjà soumis à une contribu- « tion personnelle qui diminue leur pouvoir d'achat immédiat « en considération des garanties qu'ils s'assurent dans un ave- « nir proche ou lointain contre les risques sociaux, paient, « en réalité plus que leur cotisation réelle puisqu'en qualité « d'acheteurs, de consommateurs ou d'utilisateurs de service, « ils supportent une fraction de la contribution patronale in- « cluse dans les prix ». (2)

---

(1) Docteur Valingot. Loc. Cit.
(2) Croizat. — « Les Cahiers Français d'Information ». décembre 1946.

On ne peut avouer plus naïvement, constate le Dr Valingot, tout l'arbitraire des prérogatives que l'on veut attacher aux prélèvements sur les salaires ; car c'est bien écrit, le consommateur seul, salarié ou non, entretient la Sécurité Sociale.

CHAMP D'APPLICATION.

Puisqu'en définitive tout acheteur quel qu'il soit verse son tribut à la Sécurité Sociale, on est autorisé à se demander pour quelle raison cet organisme a réservé sa sollicitude à certains privilégiés. Et cette question est légitime puisque d'après son programme même elle avait la prétention de vouloir régenter au nom de tous les salariés toute l'organisation sanitaire du Pays.

Les ouvriers agricoles par exemple qui représentent une des fractions les plus intéressantes et les plus laborieuses de la nation ne sont-ils donc pas des travailleurs au sens propre du mot ?

Et les artisans dont le labeur commence bien souvent avant celui de leurs compagnons de travail et se termine bien après leur départ afin de s'occuper de toute une paperasserie fastidieuse et compliquée qu'ils sont obligés de tenir constamment à jour ? Ne sont-ils donc pas aussi dignes d'intérêt que leurs ouvriers qui cotisent à la Sécurité Sociale ?

Et les petits commerçants pliant sous le poids des charges fiscales trop lourdes ? Et certaines professions libérales ? Ne méritent-elles pas sa sollicitude ?

Et les infirmes, les malades chroniques, n'ayant jamais pu se livrer à un travail utile et rémunérateur ne méritent-ils donc pas eux aussi d'être secourus tout autant qu'un gros fonctionnaire ou un administrateur d'une puissante société ? Pourquoi donc deux poids et deux mesures dans un pays qui se vante précisément d'être à l'avant-garde du progrès social et se targue d'appliquer en toutes choses les trois grands principes de Liberté, Egalité, Fraternité, qui figurent en exergue sur tous ses monuments ?

Certes, m'objectera-t-on, toutes ces catégories de citoyens peuvent se faire inscrire bénévolement auprès des compagnies d'assurances privées ou auprès des caisses mutuelles diverses. A quoi il est facile de répondre que l'on oblige ces déshérités à cotiser deux fois : une première à la Sécurité Sociale en qualité d'acheteur ou de consommateur de quoi que ce soit, et une autre à l'organisme qui consentira à les prendre en charge.

Il ne faut pas enfin perdre de vue qu'en raison du système de plafond établi pour le calcul des cotisations à verser, les salariés à gain très élevé cotisent proportionnellement moins qu'un simple manœuvre. Le Directeur d'une grosse entreprise qui gagne plusieurs millions par an ne verse guère plus qu'un contremaître et bénéficie des mêmes avantages que lui : « Justice sociale dit-on ; c'est ce que l'on appelle, dit avec humour le Dr Valingot, la redistribution des fortunes ».

La France comprendrait-elle donc deux grandes catégories de travailleurs ? Les privilégiés de la Sécurité Sociale et ceux

qui ne sont pas jugés dignes d'être admis dans son sein ? Tous les avantages aux premiers, et rien aux seconds que l'obligation de supporter les charges sociales dont ils ne profitent pas et qui élèvent le coût de la vie ?

En ce qui concerne les agriculteurs tout au moins, tout porterait à le croire : Si les promoteurs de la Sécurité Sociale ne les ont pas jugés dignes d'être immatriculés dans ses caisses, ce n'est pas uniquement pour donner un semblant de raisons aux rumeurs qui font passer les travailleurs de la terre pour des privilégiés suffisamment garantis contre les aléa de l'existence, mais encore et surtout pour des considérations d'un autre ordre.

Si d'ailleurs les travailleurs de la terre avaient une situation aussi avantageuse que d'aucuns le prétendent, les propriétaires fonciers n'auraient pas de peine à trouver de bons ouvriers agricoles et les campagnes ne se dépeupleraient pas. Pour une place à la ville il se présente cinquante candidats ; pour dix places à la campagne c'est tout juste, m'affirmait récemment un vieux paysan si l'on trouve un incapable, un bon à rien, voire même un sorti de prison : en bref les laisser-pour-compte de la ville.

Point n'est besoin d'être grand clerc pour découvrir les motifs qui ont poussé le Législateur à agir de la sorte. Si le bénéfice de la Sécurité Sociale avait été en effet accordé aux ouvriers agricoles, cette mesure n'aurait pas manqué d'imposer de lourdes charges aux propriétaires fonciers et aux fermiers ; charges qui auraient rapidement entraîné une hausse sensible des produits de la terre. Or, comme la plus grande partie d'entre eux est absolument indispensable à la satisfaction de nos besoins les plus essentiels, il est facile de comprendre qu'une telle mesure se serait traduite en fin de compte par un vif mécontentement dans la classe ouvrière. La politique du pain cher n'a jamais été payante pour les régimes.

Peu importe d'ailleurs à nos dirigeants que les cultivateurs qui représentent avec les professions libérales et les artisans le dernier bastion de la résistance aux tendances nouvelles soient traités en parias. Peu leur importe que les travailleurs de la terre payent au prix fort les tracteurs, le matériel et les objets nécessaires aux travaux des champs tandis que le prix de vente de leurs productions agricoles est sévèrement contrôlé et taxé au plus bas. N'est-ce pas l'agriculture qui, pour une grande part, apporte ses voix aux partis de droite et du centre ?

Peu importait donc à MM. Croizat, Bloch, Laroque et Netter que la taxation des produits agricoles entraînat un déséquilibre profond de l'économie paysanne. Bien au contraire, loin d'essayer d'en atténuer les rigueurs, le Législateur a tout fait pour les aggraver.

En opérant de la sorte il savait que d'une pierre il allait faire deux coups. D'une part en taxant les produits agricoles au plus bas il provoquait la ruine des agriculteurs ; ce qui n'avait pour lui aucune espèce d'importance puisqu'une telle

mesure lui assurait la confiance de la masse ouvrière industrielle. D'autre part en précipitant cette ruine et en accordant des avantages sociaux aux seuls travailleurs de l'industrie il accélérait la désertion des campagnes. Il attirait ainsi vers les cités industrielles les fils de paysans qui n'allaient pas tarder à être embrigadés par les Centrales syndicales et à devenir, par la force des choses, de nouveaux électeurs pour les partis avancés ; et c'était là l'essentiel. Dans un régime qui persiste à se prétendre républicain, de tels abus et de telles inégalités ne devraient pas exister. Il serait temps d'y mettre fin, n'en déplaise à M. Croizat.

La logique, la justice et le bon sens exigent donc qu'en toute équité la Sécurité Sociale payée par tous soit au service de tous, compte tenu des situations de fortune, les gros salaires devant cotiser davantage que les petits. Pourquoi l'accorder à des salariés qui ne sont pas des économiquement faibles alors qu'on le refuse à des économiquement faibles qui n'ont jamais pu être des salariés et ne pourront jamais le devenir ? (Infirmes, grands malades, petits artisans, petits commerçants, etc...).

Point n'est besoin d'être un économiste distingué pour se rendre compte qu'une ponction de 34 % effectuée sur les bénéfices des entreprises grosses, moyennes et surtout petites constitue une charge particulièrement lourde qui ne leur permet pas de pouvoir lutter à armes égales contre de puissants concurrents étrangers. Comment veut-on dès lors que les prix français qui portent dans leur sein la rançon de telles erreurs puissent devenir compétitifs sur le marché international ? Cela est évidemment impossible.

De plus, le fait de prétendre vouloir calculer la cotisation patronale uniquement en fonction des salaires sans tenir compte des bénéfices réels réalisés par les employeurs constitue non seulement une profonde erreur mais encore une mesure injuste et nettement anti-sociale.

Si à la rigueur les grosses et les moyennes entreprises sont en mesure de pouvoir supporter de telles charges, il n'en est pas de même pour les petites dont la marge bénéficiaire toujours précaire et de jour en jour plus réduite ne permet plus de supporter indéfiniment de telles amputations.

Aussi, afin d'atténuer les désastreux effets de ces ponctions répétées, les entreprises se voient-elles obligées d'imposer à leur personnel un rythme de travail de plus en plus accéléré et un rendement de plus en plus accru. Mais tous les ouvriers et ouvrières ne sont pas capables de soutenir indéfiniment la cadence trop rapide, déprimante et trop rigoureusement minutée qui permet d'assurer ce rendement rentable. Aussi, ces conditions inhumaines de travail moderne dans lesquelles l'homme n'est plus le maître de la machine mais en est devenu l'esclave, ne manquent pas de provoquer à plus ou moins brève échéance un état de fatigue physique et des désordres nerveux chez de nombreux travailleurs. Cet état constant de tension nerveuse entraîne fatalement des arrêts de travail plus ou moins prolongés qui finissent par grèver lourdement le

budget de la Sécurité Sociale. Mais lorsque ces absences deviennent trop fréquentes ou trop prolongées, les employeurs dont le principal souci est constamment axé sur la rentabilité de leurs entreprises, se voient obligés de se séparer de ces poids morts sans que la Sécurité Sociale, du fait même qu'elle réserve ses faveurs aux seuls travailleurs, puisse leur venir en aide. Car ce ne sont pas à proprement parler des malades, mais des déficients, des surmenés, des inadaptables.

Toute cette masse importante de main-d'œuvre trop âgée ou inadaptable au rythme de travail actuellement imposé trouvait jadis à s'employer petitement chez des vieillards, chez des infirmes, chez des mères de famille nombreuse, des petits retraités, auprès de cette classe de la Société que l'on a nommé « la misère dorée », petites gens ne profitant d'aucun des avantages sociaux largement accordés à d'autres catégories de la Nation. Mais le mode de calcul de la taxe sur les salaires (sans tenir compte des bénéfices de l'employeur) ne permet plus à ces déshérités de recourir à une domesticité aussi réduite et aussi peu exigeante soit-elle. Pour ces pauvres gens les charges sociales sont devenues prohibitives et, cependant, en allégeant tant soit peu ce fardeau devenu trop lourd pour un modeste budget on aurait rendu service aux uns et aux autres en leur apportant un peu de confort et un peu de soutien.

Ces raisons suffiraient amplement à démontrer qu'il est bien difficile de considérer la Sécurité Sociale, telle qu'elle fonctionne actuellement, comme une organisation véritablement sociale d'entr'aide fraternelle. Elle favorise les grosses entreprises aux dépens des petites ; elle oblige les employeurs à exiger de leurs ouvriers un rendement de plus en plus élevé à un rythme de travail inhumain ; elle abandonne à leur propre sort les petites gens, les infirmes, les travailleurs inadaptables et toute une fraction importante de la population laborieuse.

« Ainsi, nous dit Valingot, les lois sociales au lieu de remplir « leur office d'amélioration du sort de tous ont aggravé les « conditions particulières d'existence de chacun ».

UTILISATION DES FONDS RECUEILLIS.

Où vont-ils donc ces fonds encaissés ? Oui, où vont-ils ? Telle est la question que se posent les usagers et à laquelle nous allons essayer de répondre.

Lors de son édification, avons-nous dit, la Sécurité Sociale a voulu faire du neuf. Mais les faits ont prouvé que cette louable intention n'était qu'un leurre ; et qu'en fait d'innovation il s'agissait simplement de créer un domaine réservé échappant à peu près complètement au contrôle et à l'autorité des Pouvoirs Publics.

A un gigantisme démesuré, la Sécurité Sociale est donc parvenue à ajouter un absolutisme sans frein. Ses dirigeants élus n'admettent d'autre autorité que la leur. La plupart se considèrent non pas comme les élus des assujettis, mais plutôt

comme les délégués des grandes Centrales syndicales et surtout comme les servants des partis politiques. « Ce n'est pas « assez de dire que ce mécanisme administratif est un Etat « dans l'Etat. Il est plus fort que l'Etat. C'est ce qu'a établi « la Cour des Comptes dans le premier rapport sur les différents organismes de la Sécurité Sociale, qu'elle a présenté « au Président de la République ». (1)

On lit dans ce rapport :

« Pour contrebalancer une indépendance jugée nécessaire « (des conseils d'administration des caisses), le Législateur « avait conféré au Ministre du Travail des droits importants « d'intervention et de sanctions ». Mais, lorsque l'administration centrale a voulu recourir à l'action repressive, annuler des décisions, retirer l'agrément à un directeur, sa fermeté s'est souvent révélée inefficace devant la réaction des Conseils d'Administration des Caisses fortes de l'origine électorale de leurs mandants. Il est clair que dans un tel système, où aucun contrôle réel, sérieux et efficace ne peut s'exercer, le désordre et la fraude ne peuvent que s'épanouir en toute liberté. N'a-t-on pas vu (écrit Henri Serres dans « Le Journal des Fi- « nances », numéros des 12 et 18 mars 1955) des villes où la « Sécurité Sociale a payé de longs mois durant plus qu'elle « ne devait et sans que les soins aient été effectivement don- «nés » ?

« Une enquête approfondie n'a-t-elle pas démontré qu'il « existait dans la comptabilité de la Caisse Régionale de Sé- « curité Socile de Paris une série de fausses factures établies « au nom de commerçants dont on n'a jamais pu établir « l'existence, portant de faux numéros d'inscription au regis- « tre de commerce et qui ont été réglées en numéraire pour « un total de plusieurs millions » ? (2)

« Les Services comptables intéressés, poursuit M. Pellenc « (nous ne voulons pas dire certes que tous les services comp- « tables s'y seraient pareillement prêtés) ont prétendu, pour « leur justification, avoir traité ces opérations par l'intermé- « diaire d'un représentant de commerce dont ils ignoraient « l'identité et qui a bien entendu disparu ; par ailleurs, il a « été impossible de savoir si les fournitures portées sur ces « factures avaient ou non jamais existé, et les contrôleurs du « Ministère du Travail concluaient sur cette affaire : « Cela « dépasse l'imagination ». On ne peut, en la circonstance, qu'être « de leur avis ». (2)

Dans le domaine des Allocations familiales, l'Allocation de la mère au foyer est également l'occasion d'une magistrale fraude de quelque 40 milliards environ, car, 50 % seulement de femmes mariées travaillent, alors que le salaire unique est accordé à 92 % de ménagères.

Mais, à ce gaspillage des fonds recueillis, il convient d'ajouter le poids d'investissement en immeubles destinés à des œuvres sociales, à des maisons de repos ou de convalescence,

(1) Baconnier. — Loc. Cit.
(2) Pellenc : Loc. Cit.

à des colonies de vacances, terrains de jeux et de sports, etc., etc... dont le coût et l'entretien ne correspondent pas la plupart du temps à ce que l'on serait en droit d'en attendre. C'est à ces dépenses somptuaires que l'on a donné le nom de « Politique des Châteaux ». Çitons-en quelques exemples tirés de l'exposé de M. Pellenc (1) : « Le prieuré d'Avon a été ache- « té 9,5 millions, mais il a fallu dépenser 174 millions pour sa « remise en état : le château de Beaurouvre a été acquis pour « 4,5 millions, mais a entraîné 113 millions de travaux. Le « château d'Elisabethville a été, lui aussi, payé fort cher, « mais il est apparu par la suite inutilisable et invendable ; « la caisse l'a considéré comme représentant un placement. « Des dépenses aussi considérables ont-elles ou moins abouti « à des résultats intéressants ? On peut en douter ! Si l'on « se rapporte toujours à la très instructive enquête faite au- « près de la Caisse régionale de Sécurité Sociale de Paris, « on apprend que dans une maison de cure prévue pour qua- « tre-vings enfants, il y en avait, au mois de juin 1950, huit, « mais en revanche le personnel comprenait vingt-et-une per- « sonnes ; dans une autre aménagée pour deux cents lits, « soixante-dix-neuf étaient occupés ».

« Dans un autre château, après six mois de fonctionnement, « on dénombrait trente-neuf employés pour deux enfants ; « tandis que dans cette pouponnière de Lyon, où il y avait « grand renfort de médecins, infirmières, gardiens, assistants... « il n'y avait par contre pas le moindre poupon ! ». Bien entendu, devant la réaction produite par la publicité de tels abus, cette « Politique de Château » a perdu de son ampleur, il n'en reste pas moins vrai qu'il convient d'entretenir les immeubles achetés fort cher et payer leur personnel qui tourne la plupart du temps à vide.

Devant ces faits scandaleux connus maintenant de tous, devant cette pléthore de fonctionnaires qui engloutissent la plus grande partie de leurs cotisations, les assurés n'ont plus le sentiment que la Sécurité Sociale fonctionne pour leur bien exclusif. Le gaspillage qu'ils y découvrent les incite à profiter eux aussi de cette vache à lait. Ne nous étonnons donc plus si cette puissante organisation est devenue la Providence des tireurs aux flancs et des escrocs à la maladie. Ne soyons donc pas surpris que les caisses soient toujours en déficit et que, comme le dit Baconnier (2) : « Les prestataires soient con- « duits à puiser chaque fois qu'ils le peuvent dans cette gran- « de poche où tout est à tous et rien à personne. N'est-il pas « digne d'attention de constater que malgré les progrès de « l'hygiène et de la médecine les malades depuis la création « de la Sécurité Sociale soient de plus en plus nombreux ? (2)

Il résulte de ce gachis que la Sécurité Sociale s'achemine toujours vers un accroissement indéfini des dépenses. Par suite des relèvements successifs du plafond des cotisations, qui aggravent chaque fois la situation de notre économie, son budget gonfle d'année en année ; mais, à mesure qu'il gonfle son

(1) Pellenc. — Loc. Cit.
(2) Baconnier. — Loc. Cit.

déficit devient de plus en plus important. Pour le seul régime général l'évolution des charges qu'ont dû supporter les caisses de Sécurité Sociale a été de :

— 445 milliards en 1949,
— 526 — en 1950,
— 672 — en 1951,
— 831 — en 1952,
— 897 — en 1953,
— 985 — en 1954,
— 1.092 — en 1955,
— 1.294 — en 1956

sans que des recettes correspondantes soient parvenues à couvrir ces dépenses. Si l'on considère maintenant l'ensemble des régimes et la totalité des prestations : maladies, retraites, accidents du travail, allocations familiales, — les dépenses ont été de : 2.060 milliards en 1955, 2.300 en 1956, elles atteindront 2.500 milliards en 1957 — non compris les dépenses du Fond de Solidarité. Cela fait, en trois ans, pour une période où le coût de la vie a été relativement stable, une augmentation de plus de 21 %. (1)

Mais, à la vérité, ces chiffres déjà astronomiques ne représentent qu'une partie des fonds collectés au profit du budget social de la Nation. Il convient de leur ajouter en plus les sommes affectées aux dépenses du fonds de Solidarité, celles destinées à l'Aide médicale gratuite, etc., etc... sans compter certaines d'entre elles savamment camouflées pour les besoins de la cause. Les automobilistes par exemple n'ignorent pas que la vignette qui pare ou dépare aujourd'hui leur automobile leur a été primitivement imposée pour remplacer l'argent des vieux depuis longtemps volatilisé. Et cependant ces vieux, à qui la Sécurité Sociale prétendait vouloir réserver toute sa sollicitude ne touchent que 7.000 francs par mois ; tout juste de quoi ne pas mourir de faim.

Si l'on fait donc l'addition de toutes ces charges sociales officielles, para-officielles ou plus ou moins camouflées on arrive au total fantastique de : 4.393 milliards alors que l'ensemble des dépenses nécessaires aux besoins de la Défense Nationale, de la Sécurité intérieure, de la Justice, de l'Enseignement, des investissements, des subventions économiques et de tout le reste des innombrables activités déployées par l'Etat au service de la Nation ne s'élève qu'à : 3.813 milliards.

Et encore n'avons nous pas fait entrer en ligne de compte les sommes bénévolement versées à des organisations officielles, para-officielles, philanthropiques ou privées qui viennent nous solliciter soit à domicile, soit par la voie de la Presse ou des appels à la Radio dans le but de venir au secours de la Sécurité Sociale défaillante malgré son énorme budget.

(1) Pellenc. — Loc. Cit.

Or, comme le bureau des statistiques et la commission des Comptes ont évalué récemment à : 18.427 milliards le revenu brut de nos ressources nationales, on est bien obligé de reconnaître que les 4.393 milliards du budget social de la France (et c'est un minimum) absorberont à eux seuls en 1958 25 % environ du revenu national alors qu'en 1938 les charges sociales ne représentaient que 1,40 % de ce même revenu.

Comment ne pas demeurer stupéfaits devant l'importance de ces chiffres qui sont chaque année supérieurs aux dépenses budgétaires indispensables au fonctionnement de l'ensemble des organismes de l'administration française ?.

Passe encore si les cotisations prélevées parvenaient à équilibrer de telles dépenses ; mais malheureusement il n'en est rien. Si en fin de compte cet équilibre parvint à être réalisé c'est uniquement par le jeu de toute une série de subterfuges et d'expédients :

Grâce à la complaisance de l'Etat, on commence d'abord par puiser largement dans les caisses excédentaires des allocations familiales (qui d'ailleurs ne le sont que grâce à un relèvement constant des tarifs de versements). Une fois ces fonds épuisés on demande à l'Etat des avances de trésorerie, avec bien entendu la ferme intention de ne jamais les rembourser. « En 1957 nous dit M. Claude Leclercq (1), la branche prestations familiales est amputée de 85 milliards au détriment des familles. » « Sur la cotisation de 16,75 % des salaires distribués, seuls 14 % sont répartis, provoquant à juste titre les revendications des associations familiales. En contre partie, la branche « Assurances Sociales » proprement dite est déficitaire de 72 milliards auxquels viennent s'ajouter un déficit de 5 milliards des accidents du travail et un autre de 10 milliards de la surcompensation ».

Mais, en dernière analyse tous ces prélèvements, ces virements d'une caisse à l'autre, ces relèvements de plafond, ces augmentations constantes de tarif, ces avances de trésoreries qui ne seront jamais remboursées se traduisent par des relèvements d'impôt dont tous les contribuables quels qu'ils soient, font les frais. A l'heure actuelle les divers régimes de Sécurité Sociale sont redevables au Trésor de plus de 160 milliards. S'il n'est pas mis rapidement un terme à l'emploi de tels procédés l'accroissement indéfini des charges sociales ne tardera pas à amener le pays au chômage, à la misère, à la ruine... car, la poche des contribuables n'est pas inépuisable. « Et, l'on a du mal à comprendre l'erreur de ceux qui ont laissé s'installer un système de gestion dans lequel le Parlement n'a pas à intervenir si ce n'est pour voter les crédits nécessaires à « combler les déficits ». (2)

---

(1) Leclerc. — Loc. Cit.
(2) Pellenc. — Loc. Cit.

Bien entendu on se garde de révéler au grand public et aux assujettis l'origine de ce déficit chronique. Mieux vaut en rejeter la responsabilité entière sur le Corps Médical qui cependant n'y est pour rien. Les faits sont d'ailleurs là pour le prouver.

Après un examen sérieux et une minutieuse exploration des colonnes officielles, le Professeur Muller de Lille était en mesure d'affirmer que les frais médicaux de cette imposante et importante machine s'étaient élevés pour 1956 à 41 milliards alors que ses frais de gestion avaient été de 44 milliards. Si l'on s'en rapporte aux colonnes du Journal Officiel, voici les chiffres fournis pour l'année 1955 :

— Frais de gestion .... 57 milliards ;

— Frais médicaux .... 54 milliards ;

Ces chiffres ont été confirmés par une réponse de M. Gazier à un honorable Parlementaire en date du 8 décembre 1956. — (J.O. page 5.727).

La réalité brute confirme donc bien le slogan : la bureaucratie coûte plus cher que la médecine. De son côté, le groupement des omnipraticiens du Rhône a pu établir, sans que les chiffres qu'il a fournis aient été contestés ou démentis que lorsqu'un assuré social verse 1.000 francs ; (mille francs) de cotisations, 4 % soit 40 francs seulement servent à le rembourser de ses frais de médecin ou de chirurgien.

Et ici, il convient d'ouvrir une parenthèse, destinée à faire connaître au lecteur trop souvent mal informé, le mécanisme du remboursement des honoraires médicaux par des caisses de Sécurité Sociales.

Tout malade ayant sollicité un acte médical est tenu de régler directement à son médecin les honoraires qui lui sont réclamés. Dans la plupart des départements ceux-ci ont été fixés à la suite d'une convention passée entre les caisses et les organismes médicaux. Ces tarifs, officiellement admis, (tarifs d'ailleurs variables selon les départements) oscillent autour de 600 francs pour une consultation, 7 à 800 francs pour une visite, 200 francs pour un acte de petite chirurgie.

En retour, le Médecin doit donner quittance des honoraires reçus en apposant sa signature dans une colonne de la feuille de maladie que lui présente son client. Il mentionne dans une autre colonne la nature de l'acte pratiqué au moyen d'une lettre clé dont les principales sont les suivantes : C. pour une consultation, V. pour une visite, P.C. pour un acte courant de petite chirurgie. Enfin, il peut inscrire, s'il le désire, dans une autre colonne le montant des honoraires qu'il a réclamé au malade. Toutefois ce chiffre ne constitue qu'un simple indicatif destiné essentiellement au contrôle fiscal. Il n'intervient en rien dans la somme qui sera remboursée au malade.

(A suivre.)

Le Gérant : Jacques POILLOT.

Imprimerie Maurice MIDOL, Montargis (Loiret)
N° d'impression : 813. Dépôt légal 4e trimestre 1959.

et aux
ıt en
ui ce-
our le

n des
n me-
nte et
lliards
ds. Si
ci les

ds ;

ds ;

Gazier
56. —

reau-
grou-
ue les
s que
s) de
rem-

faire
nisme
aisses

u de
sont
t été
ses et
dmis,
eillent
francs
gie.
raires
feuille
s une
d'une
r une
nt de
s une
né au
icatif
nt en

re.)

---

e 1959.